

I) Calcul de effectifs

de Montel noté et renché JNCS

---

(Effectifs Gues + Wagon + Ventes)

---

Inventaire du 3 Dec 1944

Inventaire au 10 Août 1939

Wagons ordinaires *hors service*

M	5303	} 158.540 } 1681
E et F	7931	
K	51092	
T	70166	
P	21041	
GL	3007	

wagons spéciaux

E et F	50	} 2631
K	468	
T	1637	
P	301	
GL	175	

Garage &

M	81	} 420
E et F	14	
K	179	
T	106	
P	32	
GL	8	

462,440  $\left\{ \begin{array}{l} 1465.408 \text{ sains} \\ 17.582 \text{ en attente de rachat} \\ \text{d'inventaire} \end{array} \right\} + 9.776 \text{ M} = 472.766 \text{ wagons}$

~~199273 sont E 2450~~

21041		
301		
32		
<hr/>		
21374		
<del>2114</del>		
1235		
11		
<hr/>		
1246		

3007			
175			
8			
<hr/>			
3190	1190		
	27		
	<hr/>		
	1217		

70166	4318
1637	24
100	<hr/>
	4342

7931	
50	
14	
<hr/>	
7995	

5303
81
<hr/>
5384

- Belgique

- Suisse

*Au cours de l'année, les Belges ont pu faire un nombre de wagons égal à la différence entre le total des wagons répartis entre les différents pays de Belgique et Suisse.*

Pare-Ati au 10.6.1940

K	14858	
T	19529	
P	4251	
Fournitures	588	
E	13	
<hr/>		
	39.239	

72666	
1502	
<hr/>	
74168	
7235	
41	
<hr/>	
7276	274
	52
	<hr/>
	326

51092
468
179
<hr/>
51739

- Wagons livrés à particuliers ~~57810~~ 5810  
 dont 463 citernes

- convertis log  
 plats 1200  
 + 1260  
 Mothermes 2622 + 47  
 47

2622  
 47  
 209  
 2878

5150  
 1897  
 2800

5524  
 0618  
 6444

70

70 307  
 1200  
 51507

47.987

41.507

23.520

200  
 1945  
 32812

48850  
 14168  
 2052

98447  
 41828  
 185961

177603  
 2878  
 180481

651611  
 2001  
 63301

25109  
 8413  
 51439

585021  
 60142  
 180481

41828  
 50841  
 60024

18645  
 4995  
 04012

2585  
 4835  
 9446

1<sup>er</sup> Jan 44

C 85 690  
T 86 420  
P 25 573

if compris wagons spéciaux  
fourgons M

198 683

(wagons répartisables  
non compris citernes et  
wagons de particuliers)  
wagons de service

4. 8. 44

C 80131  
T 80951  
P 24820  
185902

9476  
21670  
780481  
185961  
71507  
7449  
476.844  
2332  
476.844  
198.683  
278.761

Citernes  
Pneumatiques  
1709

6392  
13675  
119139  
98447  
47987  
4259

287.899  
3233

- Suisse 1852 au 31 août
- Belgique 25164 au 12 Janvier

1700

pas de catégories

1200 C  
300 P  
200 T

C 8413  
T 14805  
P 1940

(OR remarques svct?)

287 899  
278 161  
99.738

Au 30 Dec 44

~~1<sup>er</sup> catégorie 22666~~  
~~2<sup>e</sup> catégorie 1502~~  
~~3<sup>e</sup> cat 1681~~

1<sup>ere</sup>  
C 1664 325 255  
T 5337 692 638  
P 5844 485 788

Wagons de service

Au 16 Avril 44

12414  
2662  
1330  
16406

Huad

24 Avril 1940  
Nro

1104  
2.104

20.052  
1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> cat  
au 18 août

~~Protestant~~ SNCF  
our Protestants all kinds

---

## MATÉRIEL VOYAGEURS (banlieue exclue)

	Voitures à boggies avec inter- circu- lation	Voitures à boggies sans in- tercir- culation	Total des voi- tures à boggies	Voitu- res à 2 ou 3 essieux	Total des voi- tures voya- geurs
<u>Situation au 15 Mai 1940 -</u>					
a) ensemble des lignes S.N.C.F.	7.116	2.058 <sup>(1)</sup>	9.174	16.108	25.282
b) Réseau A.L. seul .....	398	389	787	2.398	3.185 <sup>(2)</sup>
					22.097
<u>Situation en Novembre 1941 -</u>					
a) parc théorique S.N.C.F. au 1er Novembre 1941 (3) .....	6.693	1.663	8.356	12.716	21.072
b) voitures recensées en FRANCE le 27 Novembre 1941 .....	4.889	1.101	5.990	10.715	16.705
c) voitures recensées à l'étran- ger sauf ALLEMAGNE .....	20	1	21	13	34
d) voitures présumées en ALLEMAGNE .....	1.784	561	2.345	1.988	4.333
<u>Situation au 29 Janvier 1942 -</u>					
a) parc théorique (3) .....	6.705	1.665	8.368	12.385 <sup>(5)</sup>	20.753
b) existences (4) .....	5.319	1.238	6.557	9.545	16.102
c) voitures soustraites du parc français .....	1.386	425	1.811	2.840	4.651

(1) Non compris 71 voitures motrices électriques.

(2) Chiffre non contesté par les Autorités allemandes.

(3) Ensemble des voitures, y compris celles dont la S.N.C.F. n'a plus le contrôle, mais à l'exclusion des voitures radiées.

(4) Les effectifs correspondent aux présences en FRANCE indiquées par les Régions ; sont comprises comme présentes en FRANCE toutes les voitures dont le contrôle est assuré par des gares gérantes S.N.C.F., en particulier la totalité des voitures incorporées dans les roulements réguliers des trains S.F. et D.; par contre, les voitures incorporées dans les trains S.F. circulant exclusivement en ALLEMAGNE ne figurent pas parmi les existences.

(5) Radiation de 331 voitures.

- MATERIEL VOYAGEURS -  
-----

Les prélèvements de matériel voyageurs portent sur 3 catégories de matériel :

1°) VOITURES A BOGGIES AVEC INTERCIRCULATION -

Au 27 Novembre 1941 ..... 1.784 voitures à boggies avec intercirculation se trouvaient hors de FRANCE, 429 d'entre elles étaient incorporées à des roulements réguliers S.F., et 33 autres à des roulements réguliers D, soit au total 462 voitures se trouvant en territoire allemand à l'heure du recensement, mais appelées à revenir en territoire français avec les rames dont elles font partie. Sur les 1.784 voitures en cause, il y a donc :  
1784 - 462 = 1.322 voitures qui font l'objet d'un prélèvement permanent, puisqu'elles n'entrent pas dans des roulements susceptibles de les ramener en territoire français.

Quant aux 462 voitures incorporées à des roulements réguliers de trains allemands, elles se trouvent en fait soustraites du parc français bien qu'aucune d'elles ne soit par elle-même l'objet d'un prélèvement continu. Il convient, en outre, pour déterminer le nombre des voitures à boggies avec intercirculation distraites effectivement du parc français au 27 Novembre 1941, d'ajouter à ces 1.784 voitures celles qui, se trouvant en FRANCE à la date indiquée, étaient utilisées pour les besoins allemands. Savoir :

-permissionnaires (y compris réserves) .....	318
-sanitaires (voitures banlieue non comprises) .....	41
-trains de cantonnement et de commandement .....	21
-voitures restant à fournir le 27 Novembre sur une prestation de 700 voitures et fourgons .....	31

Total ..... 411

Au 27 Novembre 1941, le nombre des voitures à boggies avec intercirculation distraites du parc français pour les besoins allemands s'élevait donc en définitive à :

a) voitures dont la S.N.C.F. n'a plus le contrôle. 1.322	
b) voitures incorporées à des trains SF ou D se trouvant en ALLEMAGNE .....	462
c) voitures utilisées en FRANCE pour les besoins allemand .....	<u>411</u>
Total .....	2.195

T.S.V.P.

Au 29 Janvier 1942, la situation est devenue :

a) voitures dont la S.N.C.F. n'a plus le contrôle	1.386
b) voitures incorporées à des trains SF ou D se trouvant en ALLEMAGNE .....	352
c) voitures utilisées en FRANCE pour les besoins allemands .....	273
	<hr/>
Total .....	2.011

2°) VOITURES A BOGGIES SANS INTERCIRCULATION -

Les voitures distraites du parc français s'élèvent :

au <u>27 Novembre 1941</u> à .....	561
au <u>29 Janvier 1942</u> à .....	425

3°) VOITURES A DEUX OU TROIS ESSIEUX -

Les voitures distraites du parc français s'élèvent :

au <u>27 Novembre 1941</u> à .....	1.988
au <u>29 Janvier 1942</u> à .....	2.840

En définitive, les chiffres représentant les voitures pratiquement prélevées sur l'économie française sont les suivants :

	<u>au 27 Novembre 1941</u>	<u>au 29 Janvier 1942</u>
- voitures à boggies avec intercirculation	<u>1.322+462+411</u>	<u>1.386+352+273</u>
.....	2.195	2.011
- de sans intercircul.	561	425
- voitures à 2 ou 3 essieux .....	1.988	2.840
	<hr/>	<hr/>
Total général ..	<u>4.744</u>	<u>5.276</u>

LOCOMOTIVES A VAPEUR A L'INVENTAIRE

	Pare total			Machines à la disposition de la S.N.C.F.					Machines louées ou restant à louer à la Reichsbahn ou à la S.N.C.B.				
	Total	Ordin.	Lourdes	Z.N.O.			Z.O.		Ordin.	Lourdes	Total		
				Ordin.	Lourdes	Total	Total	Ordin.				Lourdes	
Avant la guerre (1)	17.058	10.060	6.998										
19 Août 1939	15.927 (c)	9.395	6.532				15.927						
6 Octobre 1940	15.414 (d)	8.926	6.488	2.270	1.846	4.116	14.339	10.223	5.581	4.642	132	943	1.075
31 Janvier 1942	15.389 (d)	8.848	6.541	2.283	1.791	4.074	12.455	8.381	5.726	2.655	839 + 2(a)	2.095 + 10(a)	2.934 + 12(a)
6 Février 1942	15.389	8.848	6.541				12.096				1.082 + 2(a)	2.211 + 10(a)	3.293 + 12(a)

(a) - Locomotives non encore inscrites aux inventaires (machines nouvelles à la sortie de l'usine).

(b) - Du 31 Janvier 1942 au 6 Février 1942 a) Ordre W.V.D. PARIS de livrer 290 machines (dont confirmation d'une demande antérieure de 43 machines, soit un nouveau prélèvement de ..... 247)

b) Ordre W.V.D. BRUXELLES de livrer 132 machines (dont confirmation d'une demande antérieure de 20 machines, soit un nouveau prélèvement de .. 112)

(c) - Alsace-Lorraine exclue.

Total ..... 359

(d) Y compris machines louées et compte tenu des machines réformées.

(1) Situation du 19 Août 1939 (16.970 machines y compris machines garées en mauvais état, dont 1.131 appartenant à l'A.L.)

En fait, les pointages de recensement au 6/10/40 ont donné 15.927.  
L'effectif total S.N.C.F. doit donc être pris égal à 17.058 dont 6.998 lourdes.

MATERIEL ROULANT MARCHANDISES

INVENTAIRE AU 18 AOUT 1939 -

462.990 wagons  
dont 445.408 utilisables

(Par lettre du 11 Septembre 1940 - D 1441/18, la S.N.C.F. indique que le Chef allemand des Transports est d'accord sur ce chiffre).

Il est à noter que les fourgons M (freinage des trains de marchandises) au nombre de 9.776, ne figurent pas dans les chiffres précités ; le nombre des wagons utilisables au 18 Août 1939 pour le transport des marchandises s'élève en réalité à

$$445.408 + 9.776 = \underline{455.184}$$

Il est précisé que ce chiffre comprend les wagons suivants : couverts, messageries, fourgons E - bagages sans vigies - au nombre de 2.328 - tombereaux, plats (y compris plats de grande longueur), wagons spéciaux tels qu'écuries, etc ...

PARC ALSACE-LORRAINE AU 1er JANVIER 1940 -

39.239 wagons  
se décomposant de la façon suivante :

couverts .....	14.233
tombereaux .....	19.529
plats .....	4.249
accessoires G.V. ....	615
spéciaux .....	12
fourgons M .....	588
fourgons E .....	13

Total ..... 39.239

Au cours des négociations relatives à la consistance du parc marchandises de la S.N.C.F., le chiffre de 35.000 wagons a été le plus généralement admis comme correspondant aux besoins du Réseau A.L. seul.

Le Chef allemand des Transports a, d'autre part, évalué à ..... 25.000 wagons le parc nécessaire aux besoins du Réseau A.L. (lettre 3/41 du 21 Janvier 1941).

T.S.V.P.

SITUATION AU 1er JANVIER 1940 (A.L. comprise)

469.444 wagons  
se décomposant de la façon  
suivante :

couverts .....	173.156
tombereaux .....	185.429
plats .....	75.101
accessoires G.V. ....	23.025
fourgons M .....	9.830
spéciaux .....	452
fourgons E .....	2.451

Total ..... 469.444

Au cours de l'année 1940, il a été procédé à la radiation de :

1.416 wagons détruits par faits de guerre  
et 10.570 wagons hors d'usage

soit 11.986 wagons

Fin 1940, le parc utilisable sur l'ensemble des lignes de la S.N.C.F. devenait donc :

469.444 - 11.986 = 457.458 wagons

SITUATION AU 1er JANVIER 1942 (A.L. exclue) -

417.886 wagons  
se décomposant de la façon  
suivante :

couverts .....	156.674
tombereaux .....	153.173
plats .....	68.284
accessoires G.V. ....	22.716
fourgons M .....	9.203
spéciaux .....	564
fourgons E .....	2.267

Total ..... 417.886

Importance des prélèvements au 30 Janvier 1942  
(24h)

---

Au 30 Janvier 1942, la situation du parc du matériel marchandises de la S.N.C.F. (ensemble des deux zones) était la suivante :

couverts .....	107.895
tombereaux .....	102.059
plats .....	35.638

---

Total ..... 245.593

Remarque étant faite que le parc utilisable de la S.N.C.F. s'est maintenu sensiblement au chiffre du 18 Août 1939 (le dernier chiffre connu est celui de fin 1940 : 457.458), on devrait trouver à l'intérieur des frontières françaises (Alsace-Lorraine exclue) :

455.184 wagons (parc total S.N.C.F. du 18/8/39  
- 120.000 wagons

---

soit ... 335.184 wagons

NOTA. - 120.000 représentant les 85.000 wagons officiellement prélevés et 35.000 wagons affectés au parc A.L.

Rapproché du parc existant effectivement le 30 Janvier 1942, cet effectif de 335.184 wagons fait apparaître un excédent de 89.591 wagons représentant l'effectif du nouveau prélèvement.

L'ensemble des wagons prélevés atteint donc :

85.000 + 89.591 = 174.591

f

Annexe à la note relative au matériel roulant marchandises

---

Au cours des négociations engagées au sujet des prélèvements de matériel roulant et de la péréquation des wagons entre la Z.L. et la Z.O., M. le Secrétaire d'Etat aux Communications a généralement cité le chiffre de 454.585 wagons comme étant celui du parc utilisable avant l'Armistice.

Ce chiffre comprend les wagons ci-après :

vagons couverts (y compris wagons E.) .....	192.529
tombereaux .....	182.667
plats ordinaires .....	67.027
plats de grande longueur .....	6.800
wagons frigorifiques .....	2.796
wagons-citernes .....	599
spéciaux divers .....	2.167

Par contre, n'entrent pas dans cette décomposition les fourgons M. dont le nombre s'élevait à l'époque à ..... 9.800 environ.

Tous les chiffres traduisant la situation au 18 août 1939, au 1er janvier 1940 et au 1er janvier 1941 comportant les fourgons M. le chiffre de 454.585 wagons cité par M. le Secrétaire d'Etat devient donc ..... 464.391

o  
o o

L'effectif des wagons français existant sur les lignes exploitées par la S.N.C.F., effectif que celle-ci fournit chaque semaine au Secrétariat d'Etat aux Communications, comprend tous les wagons (couverts, plats et tombereaux) figurant dans les diverses situations indiquées précédemment, à l'exclusion toutefois des wagons loués par la S.N.C.F. à des particuliers.

Au 31 Décembre 1941, l'effectif des wagons loués atteignait ..... 3.358 unités se décomposant de la façon suivante :

vagons K ordinaires .....	142
Accessoires G.V. ....	1.381
Plats .....	144
Tombereaux .....	1.684
Plats grande longueur .....	7
Total .....	3.358

Au 1er Janvier 1942, la S.N.C.F. ayant résilié bon nombre de

contrats de location, le chiffre des wagons loués se trouve actuellement réduit d'environ 50%.

Compte tenu des observations qui précèdent l'importance des prélèvements de matériel depuis l'Armistice peut se déterminer par comparaison entre les deux chiffres suivants :

- a) chiffre représentant l'effectif du matériel au 18 Août 1939 diminué du prélèvement officiel de 85.000 wagons d'une part et du parc afférent à l'ancien Réseau A.L. d'autre part ;
- b) chiffre représentant l'effectif des wagons présents sur l'ensemble des lignes exploitées par la S.N.C.F., à la date considérée, augmenté de l'effectif des wagons loués.

41 Mars 1942 . sb.

- 3 pièces jointes -

D. 921050/5

D. 211017

O. 3254

Monsieur le Ministre,

Par lettre SA 904 du 5 mars 1942 vous avez bien voulu me communiquer les renseignements relatifs aux variations subies par le parc de matériel moteur et roulant de la S.N.C.F. depuis les hostilités jusqu'en février 1942 à partir de chiffres arrêtés en accord entre vos Services et les nôtres, chiffres dont la plupart sont déjà admis par les Autorités allemandes et dont vous demandez qu'il soit fait état à l'exclusion de tous autres.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, de notre côté, nous ne voyons que des avantages à ce que tous les Services français en rapport avec les Autorités allemandes (qu'il s'agisse des W.V.D., du Chef allemand des Transports ou de la Commission allemande d'Armistice de Wiesbaden) fournissent, à une même date, des chiffres identiques.

Je me permets toutefois d'attirer votre attention sur le fait que la situation physique du parc apparaissant dans les statistiques d'effectifs théoriques de locomotives, voitures ou wagons ne peut être figée à un instant donné car elle supporte directement les conséquences des mises en service et des démolitions (démolitions normales ou démolitions pour faits de guerre). Il n'est donc pas possible, lorsqu'on calcule les effectifs de matériel roulant situés hors de France en retranchant les effectifs existant en France des effectifs théoriques du parc, de conserver pour ces derniers un chiffre constant fixé une fois pour toutes.

Vu l'importance que revêtent, pour les négociations en cours ou à venir avec les Autorités allemandes, les chiffres en question, je crois devoir :

- 1°- vous donner dans l'Annexe 1 ci-jointe quelques précisions complémentaires concernant les renseignements relatifs aux voitures à voyageurs, wagons à marchandises et locomotives à vapeur contenus dans les Annexes à votre lettre du 5 mars;
- 2°- joindre en Annexes 2 et 3 deux notes de mise en point concernant les effectifs théoriques et existants des voitures à voyageurs et des wagons à marchandises S.N.C.F., l'Annexe 3 relative aux wagons explicitant en outre et comparant des chiffres d'effectifs qui avaient été donnés aux Autorités allemandes au début de l'occupation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Monsieur GIBRAT

Signé : FOURNIER

Secrétaire d'Etat aux Communications.

Complément<sup>(1)</sup> aux Notes-Annexes (Voitures et Wagons) jointes à la lettre n° SA 904  
du 5 mars 1942  
de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications à M. le Président du Conseil  
d'Administration de la S.N.C.F.

(2)  
A - MATERIEL VOYAGEURS.- (Banlieue incluse)

	Voitures à bogies intercir- culation.	Voitures à bogies sans intercir- culation	Voitures à bogies du servi- ce de banlieue.	Total des voitures à bogies	Voitures à 2 ou 3 essieux	Total des voitu- res à voya- geurs
<u>Situation au 15 mai 1940 :</u>						
a) Parc théorique (y compris A.L.)	7.116 <sup>(4)</sup>	2.058	1.187	( 9.174 + 1.187 banlieue 10.361	16.108 + 1.646 banlieue 17.754	25.282 + 2.833 banlieue 28.115
b) Parc A.L. ....	398	389	-	787	2.398	3.185 <sup>(3)</sup>
c) Parc théorique (A.L. exclu)	6.718 <sup>(4)</sup>	1.669	1.187	8.387 + 1.187 banlieue 9.574	13.710 + 1.646 banlieue 15.356	22.097 + 2.833 banlieue 24.930

....

- (1) Les additions ou rectifications faites au tableau de la Note-annexe (Voitures) de la lettre SA 904 de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications sont soulignées en rouge.
- (2) Sont exclus des effectifs indiqués dans le présent tableau :
- Les voitures-salons et les véhicules de service,
  - Les automotrices et remorques d'automotrices (y compris l'ensemble du matériel électrique de banlieue) à l'exclusion de 7 automotrices Sud-Ouest qui sont comprises dans les effectifs de voitures à essieux (ces 7 véhicules ont jusqu'ici été compris dans les chiffres fournis périodiquement aux Autorités allemandes)
  - Les autorails, remorques d'autorails et les voitures spécialisées comme remorques d'autorails.
- (3) Chiffre non contesté par les Autorités allemandes.
- (4) Les nombres 7.116, 6.718, 6.693 et 4.889 ne comprennent pas 20 voitures de types spéciaux qui n'ont été décomptées dans les effectifs qu'à partir du 1er janvier 1942.

	Voitures à bogies à inter-circulation	Voitures à bogies sans inter-circulation	Voitures à bogies du service de banlieue	Total des voitures à bogies	Voitures à 2 ou 3 essieux	Total des voitures à voyageurs
<b>- Situation en novembre 1941 :</b>						
(non compris A.L.)						
a) Parc théorique au 1er novembre 1941	6.693 <sup>(4)</sup>	1.663	1.187	8.356 +1.187 <u>banlieue</u> 9.543	12.716 + 1.252 <u>banlieue</u> 13.968	21.072 + 2.439 <u>banlieue</u> 23.511
b) Voitures recensées en France le 27 novembre 1941	4.889 <sup>(4)</sup>	1.101	1.113	5.990 +1.113 <u>banlieue</u> 7.103	10.715	16.705 + 1.113 <u>banlieue</u> 17.818
c) Voitures recensées à l'étranger sauf l'Allemagne	20	1	-	21	13	34
d) Voitures en Allemagne, en pays étrangers occupés et en Alsace-Lorraine présumées comme telles	1.784	561	74	2.419	3.240	5.659
<b>- Situation au 29 janvier 1942 :</b>						
a) Parc théorique	6.698	1.670	1.187	8.368 +1.187 <u>banlieue</u> 9.555	12.385 <sup>(5)</sup> + 1.251 <u>banlieue</u> 13.636	20.753 + 2.438 <u>banlieue</u> 23.191
b) Existences <sup>(6)</sup> (Véhicules ayant leur point d'attache en France)	5.319 <sup>(6)</sup>	1.238	1.106	6.557 +1.106 <u>banlieue</u> 7.663 <sup>(6)</sup>	9.545 +1.166 <u>banlieue</u> 10.711 <sup>(6)</sup>	16.102 + 2.272 <u>banlieue</u> 18.374 <sup>(6)</sup>
c) Voitures soustraites du parc français	1.379 <sup>(6)</sup>	432	81	1.811 + 81 <u>banlieue</u> 1.892	2.840 + 85 <u>banlieue</u> 2.925	4.651 + 166 <u>banlieue</u> 4.817

(4) voir page 1

(5) Du 1er novembre 1941 au 29 janvier 1942, 331 voitures à essieux ont été radiées de l'inventaire du matériel roulant voyageurs.

(6) Sont comprises dans les existences en France toutes les voitures dont le contrôle est assuré par des gares garantes S.N.C.F., en particulier la totalité des voitures incorporées dans les roulements réguliers des trains SF et D ; par contre les voitures incorporées

Aux 27 novembre 1941 et 29 janvier 1942 les voitures distraites du parc français pour les besoins allemands s'élevaient donc à :

	27 novembre 1941	29 janvier 1942
1°- Voitures à bogies à intercirculation		
a) Voitures dont la S.N.C.F. n'a plus le contrôle.....	1.322	1.379
b) Voitures incorporées à des trains SF ou D se trouvant en Allemagne.....	462	352
c) Voitures utilisées en France pour les besoins allemands.....	411	273
Total...	<u>2.195</u>	2.004
2°- Voitures à bogies sans intercirculation..	561	432
3°- Voitures à bogies du service de banlieue.	74	81
Total des voitures à bogies.....	2.830	2.517
Voitures à 2 ou 3 essieux.....	3.240	2.925 <sup>(7)</sup>
Total des voitures à voyageurs.....	<u>6.070</u>	<u>5.442</u>

Ces deux chiffres représentent les voitures pratiquement prélevées sur l'économie française aux deux dates considérées.

A ces deux mêmes dates les effectifs des voitures se trouvant en Allemagne s'élevaient à :

- Le 27 novembre 1941 :     6.070 - 411 = 5.659  
 - Le 29 janvier 1942 :     5.442 - 273 = 5.169

....

...dans les trains SF circulant exclusivement en Allemagne ne figurent pas parmi les existences.

Parmi les 5.319 voitures à bogies à intercirculation mentionnées dans les existences au 29 janvier 1942, il y a en fait 352 voitures incorporées à des trains SF ou D se trouvant à cette date en Allemagne. Les effectifs de voitures de ce type se trouvant en Allemagne le 29 janvier 1942 s'élèvent donc à : 1.379 + 352 = 1.731 véhicules.

(7) Comme il a été précisé au renvoi (6) de la page précédente, le chiffre reprend seulement les voitures à essieux qui échappent au contrôle S.N.C.F. ; il ne comprend donc pas le matériel soumis à ce contrôle et se trouvant pourtant hors de France à la date du 29 janvier 1942.

(1)

B - WAGONS A MARCHANDISES-

- Inventaire du 18 août 1939.

Le parc de 462.990 wagons dont 445.408 wagons utilisables comprend tous les wagons figurant à cette date du 18 août 1939 à l'inventaire général du matériel roulant de la S.N.C.F. (2) à l'exception :

- des fourgons des trains de marchandises (Indice M)
- des wagons-citernes S.N.C.F.
- des wagons de service S.N.C.F.
- des wagons S.N.C.F. (toutes catégories) loués à des particuliers.

- Situation au 1er janvier 1940 (y compris A.L.)

Le chiffre de 469.444 wagons comprend tous les wagons figurant à cette date à l'inventaire général du matériel roulant de la S.N.C.F. (3) à l'exception des wagons-citernes S.N.C.F. et des wagons de service S.N.C.F.

Le chiffre de 457.458 wagons donné comme étant le parc S.N.C.F. en fin 1940 correspond à un parc théorique figurant à cette époque à l'inventaire du matériel roulant à marchandises (y compris A.L.). Dans ce parc entraient les véhicules en attente de radiation de cet inventaire qui, pour la plupart, étaient inaptes au service commercial.

- Situation au 1er janvier 1941 (non compris A.L.)

Le chiffre de 417.886 comparable en tous points à celui de 469.444 quant aux catégories de véhicules décomptées, correspond à la situation du 1er janvier 1941 (4).

- Importance des prélèvements au 30 janvier 1942.

Au 1er janvier 1942 le parc théorique (5) des wagons à marchandises de la S.N.C.F. (parc ex-A.L. exclu) s'élevait à :

soit 421.960 wagons dont 4.664 wagons loués à des particuliers  
soit 417.296 wagons non loués à des particuliers.

- 
- (1) Les effectifs donnés dans l'annexe 2 de la présente lettre ont tous été rendus comparables. Ceux qui sont examinés ici ne le sont pas, certaines catégories de véhicules étant, selon les cas, incluses ou non dans les chiffres étudiés.
- (2) Ce parc ne comprenait donc pas les wagons appartenant à des particuliers immatriculés par la S.N.C.F.
- (3) Ce chiffre, contrairement à celui de 462.990 donné par l'inventaire du 18 août 1939, comprend les fourgons des trains de marchandises (Indice M) et les wagons S.N.C.F. (toutes catégories) loués à des particuliers. Ce même chiffre ne comprend toujours pas, par contre, les wagons appartenant à des particuliers immatriculés par la S.N.C.F.
- (4) La note-annexe à la lettre SA 904 du 5 mars 1942 indique cet effectif comme étant celui correspondant à la situation au 1er janvier 1942.
- (5) Non compris les wagons-citernes S.N.C.F., les wagons de service S.N.C.F. et, bien entendu, les wagons appartenant à des particuliers immatriculés par la S.N.C.F.

Au 30 janvier 1942 les existants en France (non compris parc A.L.) s'élevaient à :

245.593 wagons non loués à des particuliers

L'ensemble des wagons S.N.C.F. non loués à des particuliers et prélevés par les Autorités allemandes le 30 janvier 1942 s'élevait donc à :

417.296 - 245.593 = 171.703 wagons

non compris les 39.239 wagons constituant le parc théorique A.L. au 1er janvier 1940 et supposé resté invariable depuis cette date à défaut de renseignements précis le concernant.

- Annexe à la Note relative au matériel roulant à marchandises (jointe à la lettre SA 904 du 5 mars 1942 de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications).

Parc de 454.585 wagons à marchandises au 10 mai 1940.

L'Annexe n° 3 ci-jointe indique les catégories de véhicules comprises dans ce nombre de 454.585 wagons et établit le rapprochement avec celui de 462.990 wagons donné comme étant l'effectif du parc au 18 août 1939 compte tenu des démolitions effectuées d'août 1939 à mai 1940.

Wagons loués par la S.N.C.F. à des particuliers le 1er janvier 1942.

Le chiffre de 3.358 wagons correspond aux wagons ordinaires loués à l'exclusion des wagons spéciaux (frigorifiques, isothermes, etc.) et des wagons-citernes.

Le total des wagons loués à cette date (wagons-citernes exclus) s'élève à :

3.358 wagons ordinaires + 1.306 wagons spéciaux = 4.664 wagons.

- Détermination de l'importance des prélèvements effectués par l'Allemagne depuis l'Armistice.

Le parc théorique étant en constante évolution à la suite des démolitions normales et des destructions causées par faits de guerre, il semble qu'on doive déterminer à une date donnée D les prélèvements de matériel effectués par l'Allemagne par soustraction des deux chiffres suivants :

a) Chiffre représentant l'effectif théorique du matériel à marchandises S.N.C.F. non loué à des particuliers<sup>(1)</sup> figurant à l'inventaire de la S.N.C.F. à la date D déduction faite de l'effectif du parc de l'ancien Réseau A.L. supposé constant et égal à 39.239 wagons (dernier chiffre connu du 1er janvier 1940) ;

b) Chiffre représentant l'effectif des wagons S.N.C.F. non loués à des particuliers existant sur l'ensemble des lignes exploitées par la S.N.C.F. à la même date D.

Si besoin est, on pourra retrancher ensuite, du chiffre obtenu, le prélèvement officiel des 85.000 wagons.

C - LOCOMOTIVES A VAPEUR. - Voir tableau ci-joint

25 avril 1942

(1) Les statistiques actuelles de la S.N.C.F. ne lui permettent pas, sans un important travail de dépouillement qui retarderait la fourniture des renseignements relatifs aux effectifs existants de wagons sur ses lignes, de déterminer rapidement avec exactitude à une date quelconque le nombre des wagons loués à des particuliers existant en France à cette date. Les effectifs de ces véhicules sont d'ailleurs faibles par rapport aux autres effectifs de wagons mis en jeu.

c

11/3/42

D. 2110/7  
121050/5

Secrétariat d'Etat aux  
Communications

PARIS, le 5 Mars 1942

Direction Générale des  
Transports

Service d'Armistice

S.A. 904

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,  
à Monsieur le Président du Conseil  
d'Administration de la Société Nationale  
des Chemins de fer français

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les  
renseignements relatifs aux variations subies par  
le parc du matériel moteur et roulant de la S.N.C.F.  
depuis les hostilités jusqu'au mois de Février 1942.

T.S.V.P.

AVISE : SERVICE TECHNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE - "M'en parler.  
(Urgent)"

SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT  
SERVICE CENTRAL DU MATERIEL

Signé : LE BESNERAIS

Copie à MM. VAGOGNE, LEGUILLE, ADAM (Dossier) DUGAS - Services V - F -

Ces chiffres, qui ont été arrêtés en accord avec mes Services et ceux de la S.N.C.F. sont, pour la plupart, déjà admis par les Autorités allemandes.

La bonne marche des négociations délicates concernant, d'une part, les difficultés éprouvées par la S.N.C.F. du fait des ponctions importantes opérées sur son parc, d'autre part, le remboursement des frais de location du matériel exige une concordance absolue des chiffres avancés par les divers négociateurs français. Aussi, importe-t-il désormais de ne faire état que des chiffres figurant dans les documents précités, à l'exclusion de tous autres.

(s) BERTHELOT

## C - LOCOMOTIVES A VAPEUR A L'INVENTAIRE -

	Machines à la disposition de la S.N.C.F.						Machines louées ou restant à louer à la Reichsbahn ou à la S.N.C.F.B		
	Parc total			Z.N.O.			Z.O.		
	Total.	Ordi- naires	Lourdes	Ordi- naires	Lourdes	Total.	Ordi- naires	Lourdes	Total.
Avant la guerre (1)	17.058	10.060	6.998						
19 Août 1939 .....	15.927 (e)	9.595	6.532			15.927			
6 Octobre 1940 ...	15.414 (d)	8.926	6.488	2.270	1.846	14.339	6.524 <sup>(2)</sup>	3.699 <sup>(2)</sup>	132 943 1.075
31 Janvier 1942 ..	15.339 (d)	8.848	5.541	2.283	1.791	12.455	5.726	2.655	839 2.095 + 2(a) + 10(a) 2.934 + 12(a)
8 Février 1942 ...	15.389	8.848	6.541			12.096			1.082 2.221 + 2(a) + 10(a) 3.303 (b) + 12(a) (3)

(a) - Locomotives non encore inscrites aux inventaires (machines nouvelles à la sortie de l'usine).

(b) - Du 31 Janvier au 8 Février 1942, deux nouveaux ordres :

- Ordre W.V.D. PARIS de livrer 290 machines (dont confirmation d'une demande antérieure de 43 machines, soit un nouveau prélèvement de ..... 247)

- Ordre W.V.D. BRUXELLES de livrer 42 machines (dont confirmation d'une demande antérieure de 20 machines, soit un nouveau prélèvement de ..... 122)

(c) - Alsace-Lorraine exclus.  
Total ..... 369

(d) - Y compris machines louées et non compris machines réformées.

(1) Situation du 19 Août 1939 (16.970 machines y compris machines garées en mauvais état, dont 1.131 appartenant à l'A.L.).

En fait, les pointages de recensement au 6 Octobre 1940 ont donné 15.927.

L'effectif total S.N.C.F. doit donc être pris égal à 17.058 dont 6.998 lourdes.

(2) Dans le chiffre des machines lourdes à la disposition de la S.N.C.F. en Z.O. avait été compris par erreur l'effectif des 943 machines lourdes louées ou restant à louer à la R.B. ou à la S.N.C.F.B. L'effectif des machines ordinaires à la disposition de la S.N.C.F. en Z.O., établi par différence de l'effectif total en Z.O. et de l'effectif des machines lourdes en Z.O., a été entaché de la même erreur.

(3) Les ordres relatifs à la 5ème tranche, remis par la W.V.D. PARIS, prévoyaient 10 locomotives livrées au titre de la W.V.D. PARIS pour la W.V.D. BRUXELLES. La S.N.C.F. avait estimé que ces 10 locomotives étaient comprises dans l'ordre de livraison remis à la même date par la W.V.D. BRUXELLES. Celle-ci a fait connaître ultérieurement que ces 10 locomotives s'ajoutaient à celles dont elle nous avait prescrit la fourniture.

NOTE SUR LES EFFECTIFS DE MATERIEL ROULANT A VOYAGEURS  
DE LA S.N.C.F.

Sauf indication contraire explicitement formulée, pour tous les renseignements à fournir dans les études de variation des effectifs de matériel roulant à voyageurs de la S.N.C.F., seront compris dorénavant dans ces effectifs (effectifs théoriques des véhicules figurant à l'inventaire ou effectifs des wagons existant à une date déterminée sur le territoire français) tous les véhicules appartenant à la S.N.C.F., à l'exclusion des salons, des voitures de service, des automotrices et remorques d'automotrices (dont l'ensemble du matériel électrique de la banlieue), des autorails et remorques d'autorails, voitures spécialisées comme remorques d'autorails et des fourgons chaudires.

Ce parc sera décomposé, le cas échéant, en 6 catégories de véhicules :

- 1- Voitures à bogies à intercirculation<sup>(1)</sup>
- 2- Voitures à bogies sans intercirculation<sup>(1)</sup>
- 3- Voitures à bogies spécialisées au service de la banlieue
- 4- Voitures à essieux y compris les voitures spécialisées au service de la banlieue
- 5- Fourgons à bagages à bogies
- 6- Fourgons à bagages à essieux.

Sauf indication contraire explicitement portée<sup>(2)</sup>, on comprendra sous la rubrique "voitures à bogies", les véhicules des 3 premières catégories et sous la rubrique "voitures à essieux", les véhicules de la 4ème catégorie, y compris les voitures affectées à la banlieue.

---

(1) Non compris les voitures à bogies spécialisées au service de la banlieue.

(2) C'est précisément le cas des situations bimensuelles adressées à la W.V.D. qui indiquent explicitement que le matériel banlieue n'est pas compris.

Effectif du parc théorique de la S.N.C.F. (voitures à voyageurs et fourgons à bagages figurant à l'inventaire du matériel roulant de la S.N.C.F.) à différentes dates postérieures au 1er septembre 1939.-

(Effectifs déterminés d'après les règles fixées ci-dessus)

	1er mai 1940	1er janvier 1941	1er janvier 1942		
	A.L. inclus	A.L. exclu	A.L. exclu		
1- Voitures à bogies à intercirculation (indice yi).....	7.116 <sup>(1)</sup>	398	6.718 <sup>(1)</sup>	6.718 <sup>(1)</sup>	6.713
2- Voitures à bogies sans intercirculation (indice y)....	2.058	389	1.669	1.682 <sup>(2)</sup>	1.664
3- Voitures à bogies spécialisées au service de la banlieue.....	1.187	-	1.187	1.187	1.187
<b>Total des voitures à bogies (1)+(2)+(3)...</b>	<b>10.361</b>	<b>787</b>	<b>9.574</b>	<b>9.587</b>	<b>9.564</b>
4- Voitures à essieux y compris les voitures spécialisées au service de la banlieue.....	17.754	2.398	15.356 <sup>(3)</sup>	14.652 <sup>(3)</sup>	13.659 <sup>(3)</sup>
<b>Total général des voitures (1)+(2)+(3)+(4)...</b>	<b>28.115</b>	<b>3.185</b>	<b>24.930</b>	<b>24.239</b>	<b>23.223</b>
5- Fourgons à bogies (indice Dy).....	798	142	656	657	654
6- Fourgons à essieux (indice D).....	7.030	302	6.728	6.605	6.605
<b>Total des fourgons (5) + (6)</b>	<b>7.828</b>	<b>444</b>	<b>7.384</b>	<b>7.262</b>	<b>7.259</b>

(1) Non compris 20 véhicules de types spéciaux incorporés dans les effectifs du parc de matériel roulant à voyageurs à partir du 1er janvier 1942.

(2) Y compris 20 voitures provenant du Nord-Belge et réintégrées dans le parc de la S.N.C.F.

(3) Les chiffres fournis aux Autorités allemandes comprenaient en outre jusqu'au 26 mars 1942 exclu, 7 automotrices Sud-Ouest qui désormais sont décomptées dans le parc moteur.

Variation des effectifs du parc théorique de la S.N.C.F. -voitures à voyageurs et fourgons à bagages- entre le 1er mai 1940 et le 1er novembre 1941.-

(Effectifs déterminés d'après les règles fixées plus haut)

	1er mai 1940			Destructions pour faits de guerre	Radiations normales	Différence en moins	Parc théo- rique au 1.11.41
	Parc S.N.C.F. ex-réseau A.L. inclus.	Parc de l'ex- réseau A.L.	Parc S.N.C.F. ex-réseau A.L. exclu.	ex-réseau A.L. exclu.	du 1.5.40 au 1.11.41 (ex-réseau A.L. exclu.)	du 1.5.40 au 1.11.41 (ex-réseau A.L. exclu.)	ex-réseau A.L. exclu.
1- Voitures à bogies à intercirculation (indice yi)...	7.116 <sup>(1)</sup>	398	6.718 <sup>(1)</sup>				6.693 <sup>(1)</sup>
2- Voitures à bogies sans intercirculation (indice ty)...	2.058	389	1.669				1.663
3- Voitures à bogies spécialisées au service de la banlieue.....	1.187	-	1.187				1.187
Total des voitures à bogies (1) + (2) + (3):	10.361	787	9.574 <sup>(1)</sup>	22	9	31	9.543 <sup>(1)</sup>
4- Voitures à essieux, y compris les voitures spécialisées au service de la banlieue.....	17.754	2.398	15.356 <sup>(2)</sup>	94	1.294	1.388	13.968 <sup>(2)</sup>
Total général des voitures (1)+(2)+(3)+(4):	28.115	3.185	24.930	116	1.303	1.419	23.511
5- Fourgons à bogies (indice Dy)	798	142	656				629
6- Fourgons à essieux (indice D)	7.030	302	6.728				6.555
Total des fourgons (5) + (6)	7.828	444	7.384	26	174	200	7.184

(1) Non compris 20 véhicules de types spéciaux incorporés dans les effectifs du parc à partir du 1er janvier 1942.

(2) Y compris 7 automotrices Sud-Ouest qui figuraient dans les chiffres fournis aux Autorités allemandes et n'ont été décomptées dans le parc moteur qu'à partir du 26 mars 1942.

Effectifs des voitures à voyageurs et fourgons à bagages existant en France (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle exclus) et à l'étranger (dans les trois départements français : Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle.

Existences établies à la date du 27 novembre 1941

Présences en France	Existences connues à l'étranger (en dehors de l'Allemagne et des pays occupés par elle autres que l'A.L.)	Existences en Allemagne, dans les pays étrangers occupés par l'Allemagne et l'A.L. (1)
1- Voitures à bogies à intercirculation (indice yi).....	4.889 <sup>(2)</sup>	20
2- Voitures à bogies sans intercirculation (indice ty).....	1.101	1
3- Voitures à bogies spécialisées au service de la banlieue.....	1.113	-
<b>Total des voitures à bogies (1) + (2) + (3)</b>	<b>7.103</b>	<b>21</b>
4- Voitures à essieux y compris les voitures spécialisées au service de la banlieue.....	10.715	13
<b>Total général des voitures (1) + (2) + (3) + (4)</b>	<b>17.818</b>	<b>34</b>
5- Fourgons à bogies (indice Dy).....	425	1
6- Fourgons à essieux (indice D).....	4.693	5
<b>Total des fourgons (5) + (6)</b>	<b>5.118</b>	<b>6</b>

25 avril 1942

(1) Les effectifs de cette colonne ont été obtenus par différence entre les effectifs théoriques à la date du 1.11.41 et ceux donnés par les 2 premières colonnes du présent tableau.  
 (2) Non compris 20 unités correspondant à des véhicules affectés à des besoins spéciaux.

NOTE SUR LES EFFECTIFS DE MATERIEL ROULANT A MARCHANDISES DE LA S.N.C.F.Comparaison entre les chiffres donnés pour les effectifs du parc de matériel roulant à marchandises aux dates des 18 août 1939 et 10 mai 1940 -1°- 18 août 1939 - (462.990 wagons) -

Par lettre du 5 septembre 1940, M. le Colonel PAQUIN a transmis à la S.N.C.F. une note du Chef allemand des Transports dans laquelle celui-ci se déclarait d'accord sur les chiffres d'effectifs de matériel roulant à marchandises à la date du 18 août 1939, chiffres fournis par la S.N.C.F. à la W.V.D. Paris et qui sont les suivants :

Parc total : 462.990 = 445.408 wagons sains + 17.582 wagons en attente de radiation de l'inventaire(1).

Ce parc comprenait tous les wagons figurant à cette date à l'inventaire général du matériel roulant de la S.N.C.F.(2) à l'exception :

- des fourgons de trains à marchandises (indice M)
- des wagons-citernes S.N.C.F.
- des wagons de service S.N.C.F.
- des wagons S.N.C.F. -toutes catégories- loués à des particuliers.

La décomposition du parc dans les 3 catégories(3) -couverts, tombereaux et plats- était la suivante : (y compris spéciaux)

- couverts.....	199.273	} 462.990
- tombereaux.....	185.961	
- plats.....	77.756	

En ajoutant à ce total de 462.990 wagons, l'effectif des fourgons des trains à marchandises (indice M), on arrivait à un effectif global de :

472.766 wagons

2°- 10 mai 1940 - (454.585 wagons) -

A la base de tous les renseignements fournis à diverses reprises par la S.N.C.F. tant à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications qu'à M. le Colonel PAQUIN et aux W.V.D., dans les études des variations du parc du matériel roulant à marchandises, et dans les comparaisons avec les chiffres obtenus directement par les inventaires effectués les 4 août 1940, 6 octobre 1940 et 1er décembre 1940, figure le chiffre du parc wagons de la S.N.C.F. à la date du 10 mai 1940 de 454.585 wagons.

- (1) Les wagons dits "en attente de radiation de l'inventaire" sont les wagons arrivés à limite d'usure, inutilisables pour les besoins de l'exploitation. Ces wagons continuent à figurer sur l'inventaire général de matériel jusqu'à leur démolition ou leur vente par les soins des Services du Matériel de la S.N.C.F.-
- (2) Ce parc S.N.C.F. ne comprenait donc pas les wagons appartenant à des particuliers et immatriculés par la S.N.C.F.-
- (3) Tous les wagons spéciaux ont été incorporés dans l'une des 3 catégories selon les mêmes caractéristiques que celles qui servent à ranger les wagons ordinaires dans ces 3 catégories.

Ce parc comprenait tous les wagons figurant à cette date à l'inventaire général du matériel roulant de la S.N.C.F. (1), y compris les wagons S.N.C.F. -toutes catégories- loués à des particuliers (5.294 wagons + 463 wagons-citernes soit au total 5.757) et les wagons-citernes S.N.C.F. non loués (136 wagons) à l'exception :

- des fourgons des trains à marchandises (indice M)
- des wagons de service S.N.C.F.

Parc S.N.C.F. au 10 mai 1940 à l'exclusion des wagons-citernes, des wagons de service et des wagons loués à des particuliers.

Parc S.N.C.F.		Parc S.N.C.F.	
à l'exclusion des wagons de service, mais y compris les wagons-citernes et les wagons loués à des particuliers (2)		Wagons-citernes non loués	
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (2) - (3)
Couverts..... 196.372	2.728	-	193.644
Tombereaux..... 182.667	2.375	-	180.292
Plats..... 74.947	191	-	74.756
Wagons-citernes. 599	463	136	-
<b>Total..... 454.585</b>	<b>5.757<sup>(3)</sup></b>	<b>136</b>	<b>448.692</b>
Fourgons P.V. (indice M)..... 9.806	-	-	9.806
<b>Total général... 464.391</b>	<b>5.757<sup>(3)</sup></b>	<b>136</b>	<b>458.498 / wagons</b>

La différence entre les effectifs du parc S.N.C.F. au 18 août 1939 et au 10 mai 1940 est donc la suivante :

$$\begin{array}{rcl}
 \text{18 août 1939} & & \text{10 mai 1940} \\
 472.766 & - & 458.498 = 14.268 \text{ wagons}
 \end{array}$$

Cette différence correspond aux démolitions effectuées pendant la même période (démolitions portant sur 10.000 wagons environ d'août à décembre 1939 et sur 8.000 environ de janvier à mai 1940) compte tenu du fait qu'il faut déduire de ce total de 18.000 wagons démolis les wagons déjà radiés de l'inventaire, antérieurement au 18 août 1939, bien que non encore démolis à cette date.

- (1) Ce parc ne comprenait donc pas les wagons appartenant à des particuliers et immatriculés par la S.N.C.F.
- (2) Tous les wagons spéciaux ont été incorporés dans l'une des 3 catégories selon les mêmes caractéristiques que celles qui servent à ranger les wagons ordinaires dans ces 3 catégories.
- (3) Au lieu de 5.810, chiffre approximatif fourni au Secrétariat d'Etat aux Communications au début de l'occupation.

Conventions adoptées dorénavant dans les décomptes relatifs au parc de matériel roulant à marchandises de la S.N.C.F.-

Sauf indication contraire explicitement formulée, pour tous les renseignements à fournir dans les études de variation des effectifs de matériel roulant à marchandises de la S.N.C.F., seront compris dorénavant dans ces effectifs (effectifs théoriques des wagons figurant à l'inventaire ou effectifs des wagons existant à une date déterminée sur le territoire français); tous les wagons appartenant à la S.N.C.F.(1), non loués à des particuliers (y compris les wagons spéciaux et superspéciaux) à l'exclusion des wagons de service et des wagons-citernes.

Ce parc sera décomposé, le cas échéant, en 3 catégories seulement : wagons couverts, wagons tombereaux, wagons plats ; les wagons spéciaux et superspéciaux seront alors incorporés dans ces 3 catégories selon les mêmes principes que ceux qui servent à y classer les wagons ordinaires.

Les fourgons des trains de marchandises (indice M) et les fourgons à bagages sans vigie (indice E) seront incorporés dans les wagons couverts.

Le tableau ci-dessous indique les types de véhicules, classés par indices, entrant dans chacune des 3 catégories ci-dessus :

Wagons couverts :

K, KK	wagons couverts ordinaires
F, Fa	wagons à messageries
Fa <sup>2</sup> , Fa <sup>3</sup> , Fr <sup>1</sup> , Fr <sup>2</sup>	wagons isothermes et réfrigérants
G	wagons écurie
H	wagons à lait couverts
J	wagons trucks couverts pour automobiles
SB	wagons à blé
E	fourgons à bagages sans vigie
M	fourgons des trains de marchandises

Wagons tombereaux :

T, TT	wagons tombereaux ordinaires
U	wagons tombereaux à hauts bords spécialisés aux transports de coke
H	wagons à lait tombereaux.

---

(1) Non compris par conséquent les wagons appartenant à des particuliers.

Wagons plats :

N, NN, Ry <sup>(1)</sup>	wagons plats ordinaires
Ry <sup>(1)</sup> , RRly	wagons plats de grande longueur
S, SS	wagons pour chargements exceptionnels (spéciaux et superspéciaux)
Q	wagons raccords
I	wagons trucks découverts
H	wagons à lait plats

Effectifs du parc théorique de la S.N.C.F. (wagons figurant à l'inventaire du matériel roulant de la S.N.C.F.) à différentes dates postérieures au 1er septembre 1939.-

(Effectifs déterminés selon les règles précisées ci-dessus, c'est-à-dire comprenant tous les wagons appartenant à la S.N.C.F., non loués à des particuliers<sup>(2)</sup>, y compris les wagons spéciaux et superspéciaux, non compris les wagons de service et les wagons-citernes).

	1er janvier 1940	10 mai 1940	1er janvier 1941	1er janvier 1942
	Parc de l'ex-réseau A.L. (3)	Parc S.N.C.F. (ex-réseau A.L. inclus)	Parc S.N.C.F. (ex-réseau A.L. exclu)	Parc S.N.C.F. (ex-réseau A.L. exclu)
Couverts.....	15.459	203.450	187.460	190.142
Tombereaux.....	19.529	180.292	156.114	158.304
Plats.....	4.251	74.756	69.090	68.850
Total.....	39.239	458.498	412.664	417.296

- (1) Les wagons Ry sont classés dans la catégorie "wagons de grande longueur" quand ils portent l'inscription "wagons de grande longueur" sur le wagon lui-même. Dans le cas contraire, ils sont classés dans la catégorie des wagons plats ordinaires.
- (2) A titre de renseignement le tableau ci-dessous donne aux trois dates des 10 mai 1940, 1er janvier 1941 et 1er janvier 1942, les effectifs des wagons S.N.C.F. (à l'exclusion des wagons citernes) loués à des particuliers.

Wagons S.N.C.F. loués à des particuliers  
(wagons-citernes exclus)

	10 mai 1940	1er janvier 1941	1er janvier 1942
Couverts.....	2.728	2.898	2.818
Tombereaux.....	2.375	2.116	1.684
Plats.....	191	208	162
Total.....	5.294	5.222	4.664

- (3) Ce parc, qui est le parc théorique des wagons qui figuraient à l'inventaire de l'ex-réseau A.L. est, en réalité, très supérieur aux besoins de l'exploitation de la seule Sous-Direction de Strasbourg.

Effectifs existant en France (à l'exclusion des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) aux 1er janvier 1941 et 1er janvier 1942.-

(Effectifs déterminés selon les règles précisées plus haut, c'est-à-dire comprenant tous les wagons appartenant à la S.N.C.F., non loués à des particuliers, y compris les wagons spéciaux et superspéciaux, non compris les wagons de service et les wagons-citernes.)

	1er janvier 1941	1er janvier 1942
Couverts...	105.497	114.290
Tombereaux...	100.674	104.276
Plats.....	37.727	35.353
<b>Total....</b>	<b>243.898</b>	<b>253.919</b>

Effectifs des wagons hors de France ou dans les 3 départements français du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, aux 1er janvier 1941 et 1er janvier 1942.-

(Effectifs déterminés selon les règles précisées plus haut, c'est-à-dire comprenant tous les wagons appartenant à la S.N.C.F., non loués à des particuliers, y compris les wagons spéciaux et superspéciaux, non compris les wagons de service et les wagons-citernes.)

	1er janvier 1941			1er janvier 1942		
	En Allemagne : et dans les pays étran- gers qu'elle occupe	En Suisse : et en Italie	Total	En Allemagne : et dans les pays étran- gers qu'elle occupe	En Suisse : et en Italie	Total
Couverts.....	81.432	531	81.963	72.867	2.985	75.852
Tombereaux....	55.011	429	55.440	53.522	506	54.028
Plats.....	31.354	9	31.363	33.480	17	33.497
<b>Total....</b>	<b>167.797</b>	<b>969</b>	<b>168.766</b>	<b>159.869</b>	<b>3.508</b>	<b>163.377</b>

25 avril 1942

11/3/42

*D. 2110/7  
121053/5*

Secrétariat d'Etat aux  
Communications

PARIS, le 5 Mars 1942

Direction Générale des  
Transports

Service d'Armistice

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,  
à Monsieur le Président du Conseil  
d'Administration de la Société Nationale  
des Chemins de fer français

S.A. 904

SERVICE TECHNIQUE

DE LA DIRECTION GENERALE

en parler.  
"Urgent"

*J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les renseignements relatifs aux variations subies par le parc du matériel moteur et roulant de la S.N.C.F. depuis les hostilités jusqu'au mois de Février 1942.*  
*M. Goulet*

LE BESNERAIS

SE : SERVICE TECHNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE - "M'en parler.  
(Urgent)"

SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT  
SERVICE CENTRAL DU MATERIEL

pie à MM. VAGOGNE, LEGUILLE, ADAM (Dossier) DUGAS - Services V - F -

Ces chiffres, qui ont été arrêtés en accord avec mes Services et ceux de la S.N.C.F. sont, pour la plupart, déjà admis par les Autorités allemandes.

La bonne marche des négociations délicates concernant, d'une part, les difficultés éprouvées par la S.N.C.F. du fait des ponctions importantes opérées sur son parc, d'autre part, le remboursement des frais de location du matériel exige une concordance absolue des chiffres avancés par les divers négociateurs français. Aussi, importe-t-il désormais de ne faire état que des chiffres figurant dans les documents précités, à l'exclusion de tous autres.

(s) BERTHELOT

## MATÉRIEL VOYAGEURS (banlieue exclue)

	Voitures à boggies avec inter-circulation	Voitures à boggies sans inter-circulation	Total des voitures à boggies	Voitures à 2 ou 3 essieux	Total des voitures voyageurs
<u>Situation au 15 Mai 1940 -</u>					
a) ensemble des lignes S.N.C.F.	7.116	2.058 <sup>(1)</sup>	9.174	16.108	25.232 +
b) Réseau A.L. seul .....	398	589	787	2.398	5.183 +
					22.097
<u>Situation en Novembre 1941 -</u>					
a) parc théorique S.N.C.F. au 1er Novembre 1941 (3) .....	6.693	1.633	8.356	12.716	21.072
b) voitures recensées en FRANCE le 27 Novembre 1941 .....	4.889	1.101	5.990	10.715	16.705
c) voitures recensées à l'étranger sauf ALLEMAGNE .....	20	1	21	13	34
d) voitures présumées en ALLEMAGNE .....	1.784	561	2.345	1.988	4.333
<u>Situation au 29 Janvier 1942 -</u>					
a) parc théorique (3) .....	6.705	1.655	8.568	12.385 <sup>(5)</sup>	20.733
b) existences (4) .....	5.319	1.238	6.557	9.545	16.102
c) voitures soustraites du parc français .....	1.386	425	1.811	2.840	4.651

(1) Non compris 71 voitures motrices électriques.

(2) Chiffre non contesté par les Autorités allemandes.

(3) Ensemble des voitures, y compris celles dont la S.N.C.F. n'a plus le contrôle, mais à l'exclusion des voitures radiées.

(4) Les effectifs correspondent aux présences en FRANCE indiquées par les Régions ; sont comprises comme présentes en FRANCE toutes les voitures dont le contrôle est assuré par des gares gérantes S.N.C.F., en particulier la totalité des voitures incorporées dans les roulements réguliers des trains S.F. et D.; par contre, les voitures incorporées dans les trains S.F. circulant exclusivement en ALLEMAGNE ne figurent pas parmi les existences.

(5) Radiation de 331 voitures.

- MATERIEL VOYAGEURS -  
-----

Les prélèvements de matériel voyageurs portent sur 3 catégories de matériel :

1°) VOITURES A BOGGIES AVEC INTERCIRCULATION -

Au 27 Novembre 1941 ..... 1.784 voitures à boggies avec intercirculation se trouvaient hors de FRANCE, 429 d'entre elles étaient incorporées à des roulements réguliers S.F., et 33 autres à des roulements réguliers D, soit au total 462 voitures se trouvant en territoire allemand à l'heure du recensement, mais appelées à revenir en territoire français avec les rames dont elles font partie. Sur les 1.784 voitures en cause, il y a donc :  
 $1784 - 462 = 1.322$  voitures qui font l'objet d'un prélèvement permanent, puisqu'elles n'entrent pas dans des roulements susceptibles de les ramener en territoire français.

Quant aux 462 voitures incorporées à des roulements réguliers de trains allemands, elles se trouvent en fait soustraites du parc français bien qu'aucune d'elles ne soit par elle-même l'objet d'un prélèvement continu. Il convient, en outre, pour déterminer le nombre des voitures à boggies avec intercirculation distraites effectivement du parc français au 27 Novembre 1941, d'ajouter à ces 1.784 voitures celles qui, se trouvant en FRANCE à la date indiquée, étaient utilisées pour les besoins allemands. Savoir :

-permissionnaires (y compris réserves) .....	318
-sanitaires (voitures banlieue non comprises) .....	41
-trains de cantonnement et de commandement .....	21
-voitures restant à fournir le 27 Novembre sur une prestation de 700 voitures et fourgons .....	31

Total ..... 411

Au 27 Novembre 1941, le nombre des voitures à boggies avec intercirculation distraites du parc français pour les besoins allemands s'élevait donc en définitive à :

a) voitures dont la S.N.C.F. n'a plus le contrôle. 1.322	
b) voitures incorporées à des trains SF ou D se trouvant en ALLEMAGNE .....	462
c) voitures utilisées en FRANCE pour les besoins allemand .....	<u>411</u>
Total .....	2.195

T.S.V.P.

Au 29 Janvier 1942, la situation est devenue :

a) voitures dont la S.N.C.F. n'a plus le contrôle	1.386
b) voitures incorporées à des trains SF ou D se trouvant en ALLEMAGNE .....	352
c) voitures utilisées en FRANCE pour les besoins allemands .....	273
Total .....	<u>2.011</u>

2°) VOITURES A BOGGIES SANS INTERCIRCULATION -

Les voitures distraites du parc français s'élèvent :

au <u>27 Novembre 1941</u> à .....	561
au <u>29 Janvier 1942</u> à .....	425

3°) VOITURES A DEUX OU TROIS ESSIEUX -

Les voitures distraites du parc français s'élèvent :

au <u>27 Novembre 1941</u> à .....	1.988
au <u>29 Janvier 1942</u> à .....	2.840

°  
° °

En définitive, les chiffres représentant les voitures pratiquement prélevées sur l'économie française sont les suivants ;

	<u>au 27 Novembre 1941</u>	<u>au 29 Janvier 1942</u>
- voitures à boggies avec intercirculation	<u>1.322+462+411</u>	<u>1.386+352+273</u>
	2.195	2.011
- de sans intercicul.	561	425
- voitures à 2 ou 3 essieux .....	1.988	2.840
Total général ..	<u>4.744</u>	<u>5.276</u>

MATERIEL ROULANT MARCHANDISES

INVENTAIRE AU 18 AOÛT 1939 -

462.990 wagons  
dont 445.408 utilisables

(Par lettre du 11 Septembre 1940 - D 1441/18, la S.N.C.F. indique que le Chef allemand des Transports est d'accord sur ce chiffre).

Il est à noter que les fourgons M (freinage des trains de marchandises) au nombre de 9.776, ne figurent pas dans les chiffres précités ; le nombre des wagons utilisables au 18 Août 1939 pour le transport des marchandises s'élève en réalité à

$$445.408 + 9.776 = \underline{455.184}$$

Il est précisé que ce chiffre comprend les wagons suivants : couverts, messageries, fourgons E - bagages sans vigies - au nombre de 2.328 - tombereaux, plats (y compris plats de grande longueur), wagons spéciaux tels qu'écuries, etc ...

PARC ALSACE-LORRAINE AU 1er JANVIER 1940 -

39.239 wagons  
se décomposant de la façon suivante :

couverts .....	14.235
tombereaux .....	19.529
plats .....	4.249
accessoires G.V. ....	615
spéciaux .....	12
fourgons M .....	588
fourgons E .....	13

Total ..... 39.239

Au cours des négociations relatives à la consistance du parc marchandises de la S.N.C.F., le chiffre de 35.000 wagons a été le plus généralement admis comme correspondant aux besoins du Réseau A.L. seul.

Le Chef allemand des Transports a, d'autre part évalué à ..... 25.000 wagons le parc nécessaire aux besoins du Réseau A.L. (lettre 3/41 du 21 Janvier 1941).

T.S.V.P.

SITUATION AU 1er JANVIER 1940 (A.L. comprise)

469.444 wagons  
se décomposant de la façon  
suivante :

couverts .....	173.156
tombereaux .....	185.429
plats .....	75.101
accessoires G.V. ....	23.025
fourgons M .....	9.830
spéciaux .....	452
fourgons E .....	2.451

Total ..... 469.444

Au cours de l'année 1940, il a été procédé à la radiation de :

1.416 wagons détruits par faits de guerre  
et 10.570 wagons hors d'usage

soit 11.986 wagons

Fin 1940, le parc utilisable sur l'ensemble des lignes de la S.N.C.F. devenait donc :

469.444 - 11.986 = 457.458 wagons

SITUATION AU 1er JANVIER 1942 (A.L. exclue) -

417.886 wagons  
se décomposant de la façon  
suivante :

couverts .....	156.674
tombereaux .....	153.173
plats .....	68.284
accessoires G.V. ....	22.716
fourgons M .....	9.203
spéciaux .....	564
fourgons E .....	2.267

Total ..... 417.886

Importance des prélèvements au 30 Janvier 1942  
(24h)

---

Au 30 Janvier 1942, la situation du parc du matériel marchandises de la S.N.C.F. (ensemble des deux zones) était la suivante :

couverts .....	107.895
tombereaux .....	102.059
plats .....	35.638

---

Total ..... 245.593

Remarque étant faite que le parc utilisable de la S.N.C.F. s'est maintenu sensiblement au chiffre du 18 Août 1939 (le dernier chiffre connu est celui de fin 1940 : 457.458), on devrait trouver à l'intérieur des frontières françaises (Alsace-Lorraine exclue) :

455.184 wagons (parc total S.N.C.F. du 18/8/39
- 120.000 wagons

---

soit ... 335.184 wagons

NOTA. - 120.000 représentant les 85.000 wagons officiellement prélevés et 35.000 wagons affectés au parc A.L.

Rapproché du parc existant effectivement le 30 Janvier 1942, cet effectif de 335.184 wagons fait apparaître un excédent de 89.591 wagons représentant l'effectif du nouveau prélèvement.

L'ensemble des wagons prélevés atteint donc :

$$85.000 + 89.591 = 174.591$$

f  
Annexe à la note relative au matériel roulant marchandises

---

Au cours des négociations engagées au sujet des prélèvements de matériel roulant et de la péréquation des wagons entre la Z.L. et la Z.O., M. le Secrétaire d'Etat aux Communications a généralement cité le chiffre de 454.585 wagons comme étant celui du parc utilisable avant l'Armistice.

Ce chiffre comprend les wagons ci-après :

vagons couverts (y compris wagons E.) .....	192.529
tombereaux .....	182.667
plats ordinaires .....	67.027
plats de grande longueur .....	6.800
wagons frigorifiques .....	2.796
wagons-citernes .....	599
spéciaux divers .....	2.167

Par contre, n'entrent pas dans cette décomposition les fourgons M. dont le nombre s'élevait à l'époque à ..... 9.800 environ.

Tous les chiffres traduisant la situation au 18 août 1939, au 1er janvier 1940 et au 1er janvier 1941 comportant les fourgons M. le chiffre de 454.585 wagons cité par M. le Secrétaire d'Etat devient donc ..... 464.391

°  
°

L'effectif des wagons français existant sur les lignes exploitées par la S.N.C.F., effectif que celle-ci fournit chaque semaine au Secrétariat d'Etat aux Communications, comprend tous les wagons (couverts, plats et tombereaux) figurant dans les diverses situations indiquées précédemment, à l'exclusion toutefois des wagons loués par la S.N.C.F. à des particuliers.

Au 31 Décembre 1941, l'effectif des wagons loués atteignait ..... 3.358 unités se décomposant de la façon suivante :

vagons K ordinaires .....	142
Accessoires G.V. ....	1.381
Plats .....	144
Tombereaux .....	1.684
Plats grande longueur .....	7
Total .....	3.358

Au 1er Janvier 1942, la S.N.C.F. ayant résilié bon nombre de

contrats de location, le chiffre des wagons loués se trouve actuellement réduit d'environ 50%.

Compte tenu des observations qui précèdent l'importance des prélèvements de matériel depuis l'Armistice peut se déterminer par comparaison entre les deux chiffres suivants :

- a) chiffre représentant l'effectif du matériel au 18 Août 1939 diminué du prélèvement officiel de 85.000 wagons d'une part et du parc afférent à l'ancien Réseau A.L. d'autre part ;
- b) chiffre représentant l'effectif des wagons présents sur l'ensemble des lignes exploitées par la S.N.C.F., à la date considérée, augmenté de l'effectif des wagons loués.

## LOCOMOTIVES A VAPEUR A L'INVENTAIRE

	Parc total			Machines à la disposition de la S.N.C.F.						Machines louées ou restant à louer à la Reichsbahn ou à la S.N.C.B.					
	Total	Ordin.	Lourdes	Z.N.O.			Total général	Z.O.			Ordin.	Lourdes	Total		
				Ordin.	Lourdes	Total		Total	Ordin.	Lourdes				Total	
Avant la guerre (1)	17.058	10.060	6.998												
19 Août 1939	15.927 (c)	9.395	6.532				15.927								
6 Octobre 1940	15.414 (d)	8.926	6.488	2.270	1.846	4.116	14.539	5.581	4.642	132	943	1.075			
31 Janvier 1942	15.389 (d)	8.848	6.541	2.283	1.791	4.074	12.455	5.726	2.655	839 + 2(a)	2.095 +10 (a)	2.934 +12 (a)			
6 Février 1942	15.389	8.848	6.541				12.096			1.082 + 2(a)	2.211 +10(a)	3.293 +12(a)			

(a) - Locomotives non encore inscrites aux inventaires (machines nouvelles à la sortie de l'usine).

(b) - Du 31 Janvier 1942 au 6 Février 1942 a) Ordre W.V.D. PARIS de livrer 290 machines (dont confirmation d'une demande antérieure de 43 machines, soit un nouveau prélèvement de ..... 247)

b) Ordre W.V.D. BRUXELLES de livrer 152 machines (dont confirmation d'une demande antérieure de 20 machines, soit un nouveau prélèvement de .. 112)

(c) - Alsace-Lorraine exclue.

(d) Y compris machines louées et compte tenu des machines réformées.

Total ..... 359

(1) Situation du 19 Août 1939 (16.970 machines y compris machines garées en mauvais état, dont 1.131 appartenant à l'A.L.)

En fait, les pointages de recensement au 6/10/40 ont donné 15.927.  
L'effectif total S.N.C.F. doit donc être pris égal à 17.058 dont 6.998 lourdes.

~~26000~~  
19450

~~23000~~  
165977  
189000

21312  
358  
21670

1713  
44600  
98553  
2420

398  
2400  
358  
2700

18839

177608  
21670  
191288  
3078

23  
170  
70 70  
7 1

21/12/89

	Deny (EF)	21312	23029
	Specialist Gv	1713	232195
PV	K	74620	233175
	K*	98553	
	T	189429	
	N	68307	235536
	N#(GL) or Spa	7229	

199273  
175873  
185961  
77756

70307  
7449

2220 11 2000  
200

Tommy M 9830

457163

462990

di radian 17582

Copie a été adressée à :

- M. le Directeur des Services Financiers.
- M. le Directeur du Service Central du Matériel (pour faire le nécessaire en liaison avec le B.M.V. en ce qui concerne "A").
- M. COUSIN (Contrôle des Recettes Marchandises) - Service F.-

17. DEC. 1942

O n° 3779

Monsieur le Directeur du Service Central  
du Mouvement.

- Suite aux négociations qui ont eu lieu au début de décembre 1942 à la H.V.D. Paris au sujet des prestations fournies au titre du matériel moteur et roulant prélevé par les Autorités allemandes et pour se permettre de chiffrer les dites prestations conformément au projet d'accord technique D.R.-S.N.C.F. joint au Procès-verbal de la réunion du 4 décembre à la H.V.D. Paris -

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir, en liaison avec le Bureau du Mouvement des Wagons, me fournir le ler de chaque mois, et à partir du ler août dernier, les renseignements suivants, au lieu et place des renseignements que vous me faisiez parvenir jusqu'à présent concernant les existences de matériel roulant à marchandises en France, en Allemagne, en Suisse et en Italie :

- 1°- Le nombre des wagons S.N.C.F. (fourgons M exclus) se trouvant à l'est des lignes exploitées par les administrations hollandaise, belge, française, suisse et italienne;
- 2°- Le nombre des wagons D.R. se trouvant sur les lignes exploitées par la SNEF.

Les chiffres des 1°) et 2°) ci-dessus sont ceux calculés par le B.M.V. à partir des effectifs arrêtés à Berlin le 7 novembre dernier d'un commun accord entre M. COUSIN et SCHULTZ, compte tenu de la fluctuation des échanges aux frontières intéressées.

- 3°- Le nombre des wagons S.N.C.F. (fourgons M exclus) immobilisés dans les rames TCO gardées sur les lignes exploitées par la S.N.C.F.
- 4°- Le nombre des wagons D.R. immobilisés dans les rames TCO gardées sur les lignes exploitées par la S.N.C.F.
- 5°- Les sommes qui seront, le cas échéant, déduites du crédit S.N.C.F. dans les comptes R.I.V. franco-belges et franco-hollandais pour les wagons S.N.C.F. (fourgons M exclus) incorporés dans les rames TCO en Belgique et en Hollande.
- 6°- Le nombre des fourgons M se trouvant à l'est des lignes exploitées par les administrations hollandaise, belge, française, suisse et italienne. De ce nombre je désirerais systématiquement, pour obtenir le nombre des fourgons M devant donner lieu à paiement d'une redevance par les autorités allemandes, le chiffre de 34 fourgons M affectés au parc A.L.

*Jo. L'indication des périodes de temps pendant lesquelles la SNEF pourra utiliser librement les wagons D.R. en France.*

à l'attention de M. le Directeur des Services T et Z.

Pour ce qui concerne les effectifs de wagons composant le parc théorique S.C.T., il reste entendu que les renseignements continueront à être fournis par le B.M.V. en liaison avec le Service T sous la forme antérieurement adoptée c'est-à-dire en décomposant le matériel suivant les 3 grandes catégories Couverts, Tombereaux et Plats, <sup>mais en</sup> donnant en outre une décomposition de la catégorie "Couverts" en Fourgons et d'une part, "autres Couverts" d'autre part.

"A".

J'envoie copie de la présente lettre à M. les Directeurs des Services T et Z.

Le Chef du Service technique  
de la Direction Générale,

Signé: DUGAS

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint signature and administrative markings at the bottom of the page]

if a eu is bases jans  
 1780  
 1168  
 612

5000 base rouge  
 800

5064  
 8896  
 1468  
 1780  
 612

9609  
 1780  
 989

218.833 en franc  
 + 8194 (M. c. c. c.)

5 Jan  
 0 hem  
 227.027

un compte  
 les bases jans  
 le 15 Nov

Belyp  
 Bellin  
 Jan  
 Stal  
 Anglet } 9.864

insulation 10.521  
 en franc

Map. deubis 1.000

+ part base 3773 240.208

- 243.987 a rebat  
 de part base on 5 ju

447.648 (~~M~~ excluding)  
-243.981

203.667 in Alluvia  
au 5 Juin  
+ 20.000

223.667 Misa au 5/6

Niveau 5 du 42

Rens. tr. par le soldat et  
échanges jusqu'à 5 Juin  
à partir des chfch du 1<sup>er</sup> Bait.  
(Chfch S.M.C. en Allemagne <sup>comis</sup>)

208.032

Chfch D.R. en France

26.227

Je suis ~~attaché~~ attaché à partir 20000 au  
chfch obtenu à partir de 208.032

6/6	SNC	3722
4/4	plus (DR + bon jam)	4209
		<u>7931</u>
30/5	SNC	: 3478
4/4	plus (DR + bon jam)	4539
		<u>8017</u>
12/6	SNC	3362
4/4	plus (DR + bon jam)	4662
		<u>8024</u>

Ways DR a SNC  
 mobilis de de rous gaires  
 pr une de d'inter milites elles

	Gains	Cumulative	
1/6/12 <del>2011</del>	209	+ 2	211
2	207	+ 6	213
3	201	+ 6	207
4	192	+ 4	195
5	198	+ 8	206
6	185	+ 8	193
7	196	+ 8	204
8	176	+ 16	192
9	180	+ 18	198
10	24	+ 18	192

Monte de vous TCO  
gains ou en cédant  
(met. allé + frais)

55 min

Existence - France: 227.197

~~190.600~~

Pac SNCF: 31/5 - 417.474

Sum + Itali 31/5 - 2.554

France 5/6 - 227.197

229.751
227.197
<u>2.554</u>

Pac SNCF (AL comp) 31/5: 457.474

- Pac AL = 40.000

- Existence Sum. Itali (31/5) 2.554

- Existence France (banque exist) 227.197

- Existence Belgique (banque exist) 6.054

- Existence Hollande (banque exist) 640

5885
31
<u>6.200</u>

276.445

457.474  
- 276.445

181.029

SNCF  
way a Belgium at the  
left -

417.474				
France	Sum Itali	Belg. Hollan	Belg. + banque a France	
227.197	2.554	6054 + 640	174.829	6.200
				<u>181.029</u>

Naive way France + Belgium = 174.829 + 20.000 = 194.829

way DR + France = 31.582 - 6200 banque = 25.382 DR sum

3-11-42

sb.

Sommes dues à la S.N.C.F. au titre location et entretien du matériel moteur et roulant mis à disposition des Autorités allemandes(1).

Evaluations pour l'année 1943.

I/ Locomotives.-

Les effectifs pris pour bases du présent décompte sont les effectifs prélevés à la date du 1er novembre 1942, c'est-à-dire :

- Locomotives-tenders.....	567
- Locomotives à tenders séparés.....	3.787
- Locomotives 150 P.....	50
- Locomotives 151 TQ.....	10
<b>Total.....</b>	<b>4.414 unités.</b>

A) Location proprement dite.-

Les taux adoptés sont ceux qui ont été proposés par la S.N.C.F. à la H.V.D. Paris le 1er septembre 1942(2) :

- Locomotives-tenders (12 RM. par jour) :	12 x 567 =	6.804 RM. par jour
- Locomotives à tenders séparés (14 RM. " " ) :	14 x 3.787 =	53.018 RM. " "
- Locomotives 150 P... (35 RM. " " ) :	35 x 50 =	1.750 RM. " "
- Locomotives 151 TQ... (28 RM. " " ) :	28 x 10 =	280 RM. " "

Total pour les 4.414 locomotives..... = 61.852 RM. = 1.277.040 francs par jour

soit, pour l'année : 451 M.9 de francs

B) Grandes Réparations (GR) et Levages.-

Les taux adoptés sont ceux qui ont été proposés par la S.N.C.F. à la H.V.D. Paris le 1er septembre 1942 (sauf pour les locomotives 150 P et 151 TQ pour lesquelles les représentants S.N.C.F. ont accepté de ramener les taux de 39 à 37.000 RM, pour une G.R. de locomotive 150 P et de 32 à 30.000 RM. pour une G.R. de locomotive 151 TQ(3)).

- (1) Non compris le matériel moteur et roulant composant le parc de l'ex-Sous-Direction de Strasbourg.
- (2) Aux réunions des 9 et 10 octobre 1942 à la H.V.D. Paris les représentants allemands ont considéré ces taux comme "raisonnables" mais ont cependant subordonné leur accord définitif à l'approbation des Services compétents de la D.R.
- (3) Notons d'ailleurs que ces locomotives ne subiront, vu leur âge, ni G.R., ni Levage en 1943; ces modifications de taux sont donc indiquées seulement à titre de renseignement et ne jouent pas dans le présent décompte.

On a décompté une G.R. et un Levage en moyenne tous les 6 ans.

	Prix d'une G.R.	Prix d'un Levage.	Prix total (G.R. + Levage) moyen par locomotive pour une année.
= Locomotives-tenders.....	24.000 RM.	7.000 RM.	$\frac{31.000}{6}$ RM.
= Locomotives à tenders séparés.....	27.000 RM.	7.500 RM.	$\frac{34.500}{6}$ RM.
= Locomotives 150 P.....	Ni G.R., ni Levage en 1943.		
= Locomotives 151 TQ.....	Ni G.R., ni Levage en 1943.		

Prix total pour les 567 locomotives-tenders et 3.787 locomotives à tenders séparés :

$$\frac{31.000}{6} \times 567 + \frac{34.500}{6} \times 3.787 = 24 \text{ M.704 RM} = 494 \text{ M.l de francs.}$$

L'évolution de la situation des ateliers et dépôts de la S.N.C.F. est telle, notamment du fait des prélèvements de main-d'oeuvre, que cette somme doit être réduite de 20% environ pour tenir compte que 4/5èmes seulement des G.R. et Levages prévus pourront être réellement effectués.

En résumé les évaluations afférentes aux G.R. et Levages en 1943 s'élèvent à :

$$494 \text{ M.l} \times \frac{4}{5} = \boxed{395 \text{ M.l de francs}}.$$

**C) Autres réparations (Réparations intermédiaires : R.I. et accidentelles : R.A.).-**

Pour un nombre de 1.764.000 journées de locomotives prélevées pour le compte de la D.R. pendant la période de juillet 1940 au 1er août 1942, les frais de R.I. et R.A. effectués dans les établissements S.N.C.F. sur ces locomotives se sont élevés à 12 M.8 de francs (prix de 1942).

Or en 1943 le nombre de journées-locomotives prélevées pour le compte de la D.R. est prévu égal à :

$$365 \times 4.414 = 1.611.000 \text{ unités.}$$

Proportionnellement à ce nombre de journées-locomotives, les évaluations afférentes aux R.I. et R.A. en 1943 s'élèvent à :

$$12 \text{ M.8} \times \frac{1.611}{1.764} = \boxed{11 \text{ M.7 de francs}}$$

**D) Fourniture de pièces de rechange.-**

Les sommes dues à ce titre pour la période de juillet 1940 au 1er août 1942 se montent à 35 M. de francs.

Avec le même coefficient de proportionnalité que celui utilisé au C) ci-dessus, les évaluations pour l'année 1943 s'élèvent à :

$$35 \times \frac{1.611}{1.764} = \boxed{32 \text{ M. de francs}}$$

Evaluation des sommes dues pour les locomotives en 1943 :

- Location.....	451 M.5
(G.R. et Levages : 395 M.5)	
- Entretien (R.I. et R.A.... : 11 M.7)	439 M.0
(Pièces de rechange: 32 M.)	

Total..... 890 M.5 de francs

II/ VOITURES A VOYAGEURS ET FOURGONS A BAGAGES.-

Les effectifs pris pour bases du présent décompte sont les suivants :

a) Véhicules prélevés pour le compte de la D.R.: Effectifs indiqués par la S.N.C.F. aux réunions des 8 et 9 octobre 1942 à la H.V.D. Paris, c'est-à-dire :

2.639 véhicules à barre jaune	
937 " à double barre rouge	
795 " à simple barre rouge	
<u>Total.....</u>	<u>4.371 véhicules.</u>

b) Véhicules prélevés pour le compte de la Wehrmacht : Effectifs obtenus par différence entre le nombre total de véhicules absents de France (7.320 véhicules au 31 août 1942) et les 4.371 véhicules du (a) ci-dessus, soit au total :  
 $7.320 - 4.371 = 2.949$  véhicules.

Les taux adoptés sont ceux admis aux réunions des 8 et 9 octobre 1942 à la H.V.D. Paris par les représentants allemands (4).

A - Location proprement dite.-

a) Véhicules prélevés pour le compte de la D.R.:

- Voitures à bogies (11,5 RM. par jour) :	$11,5 \times 2.049 =$	23.563,5 RM. par jour
- Voitures à essieux ( 2,75 RM. " " ) :	$2,75 \times 1.839 =$	5.057,25 RM. " "
- Fourgons à bogies ( 5,75 RM. " " ) :	$5,75 \times 326 =$	1.874,5 RM. " "
- Fourgons à essieux ( 1,75 RM. " " ) :	$1,75 \times 157 =$	274,75 RM. " "

Total pour les 4.371 véhicules : 30.770 RM = 615.400 francs par jour

soit, pour l'année : 224 M.6 de francs

(4) Ces taux sont ceux proposés par la S.N.C.F. dans son projet de contrat soumis à la H.V.D. le 26 septembre dernier sauf une légère retouche au taux concernant les fourgons à bagages à bogies.

b) Véhicules prélevés pour le compte de la Wehrmacht :

- Voitures à bogies	(2567 - 2049 = 518 unités)	: 11,5 x 518 = 5.957 RM. par jour
- Voitures à essieux	(3117 - 1839 = 1.278 unités)	: 2,75 x 1.278 = 3.514,5 RM. "
- Fourgons à bogies	(361 - 326 = 35 unités)	: 5,75 x 35 = 201,25 RM. "
- Fourgons à essieux	(1275 - 157 = 1.118 unités)	: 1,75 x 1.118 = 1.956,5 RM. "
<b>Total pour les :</b> 7320 - 4371 = 2.949 véhicules		<b>= 11.629,25 RM =</b>
		<b>232,85 francs par jour</b>

soit, pour l'année : 54 M.9 de francs

B) Réparations Générales (5) (R.G.)

	Prix d'une R.G.	Prix moyen d'une R.G. par véhicule pour une année.	
- Voitures à bogies...	6.000 RM.	$\frac{6.000}{6}$ RM.	(1 R.G. tous les 6 ans)
- Voitures à essieux...	3.500 RM.	$\frac{3.500}{12}$ RM.	(1 R.G. tous les 12 ans)
- Fourgons à bogies...	2.250 RM.	$\frac{2.250}{6}$ RM.	(1 R.G. tous les 6 ans)
- Fourgons à essieux...	1.500 RM.	$\frac{1.500}{12}$ RM.	(1 R.G. tous les 12 ans)

a) Véhicules prélevés pour le compte de la D.R.:

- Voitures à bogies :	$\frac{6.000}{6}$ RM. x 2.049 =	2.049.000 RM.
- Voitures à essieux :	$\frac{3.500}{12}$ RM. x 1.839 =	536.375 RM.
- Fourgons à bogies :	$\frac{2.250}{6}$ RM. x 326 =	91.687,5 RM.
- Fourgons à essieux :	$\frac{1.500}{12}$ RM. x 157 =	19.625 RM.
<b>Total.....</b>		<b>2.696.687,5 RM.</b>

soit, pour l'année : 53 M.9 de francs

(5) Selon les affirmations des représentants allemands aux réunions des 8 et 9 octobre 1942 à la H.V.D. Paris, les R.G. sont les seules réparations qui seront confiées à la S.N.C.F. pour les véhicules loués.

b) Véhicules prélevés pour le compte de la Wehrmacht :

- Voitures à bogies :	$\frac{6.000}{6}$ RM. x 518 =	518.000 RM.
- Voitures à essieux :	$\frac{3.500}{12}$ RM. x 1278 =	372.750 RM.
- Fourgons à bogies :	$\frac{2.250}{8}$ RM. x 35 =	9.844 RM.
- Fourgons à essieux :	$\frac{1.500}{12}$ RM. x 1118 =	139.750 RM.
Total.....		1.040.344 RM.
soit, pour l'année :		20 M.8 de francs

Evaluation des sommes dues pour les voitures à voyageurs et fourgons à bagages en 1943 :

	Compte de la : : D.R. :	Compte de la : : Wehrmacht :	Total.
- Location.....	224 M.6	84 M.9	309 M.5
- Entretien (RG).....	53 M.9	20 M.8	74 M.7
Total.....	278 M.5	105 M.7	384 M.2 de francs

III/ WAGONS A MARCHANDISES.-

a) Sommes dues au titre D.R.:

Les effectifs pris pour base du présent décompte sont les suivants :

- 1°- Effectif des wagons S.N.C.F. (6) se trouvant le 5 juin 1942 à l'Est des lignes exploitées par les Administrations de Chemins de fer hollandaise, belge, française, suisse et italienne; - Majoration de ce chiffre de 20.000 unités.
- 2°- Effectif des wagons D.R. (7) sur les lignes exploitées par la S.N.C.F.-

(6) Contrairement à ce qui a été fait jusqu'à présent, et en raison de la suppression de la notion de barre jaune pour les wagons français, ce chiffre comprend les wagons S.N.C.F. à barre jaune.

(7) Pour la raison indiquée au renvoi (6) précédent, ce chiffre ne comprend pas les wagons S.N.C.F. à barre jaune.

Le 5 juin 1942 la situation était la suivante :

Pare S.N.C.F. (A.L. exclu).....	417.474 wagons.
Existences en Suisse et Italie : 3.128	} ..... 243.219 wagons.
" " Belgique et Hollande: 6.674	
" " France (wagons SNCF. à barre jaune exclus) : 227.197	
" " en France des wagons S.N.C.F. à barre jaune: 6.200	
<hr/>	
Effectif à l'Est de la ligne définie au (a) ci-dessus.....	174.255 wagons.
Majoration de 20.000 unités.....	20.000
<hr/>	

A - Niveau du matériel S.N.C.F. à l'Est de la ligne désignée ci-dessus, niveau défini par les "prescriptions spéciales" visées au projet de Convention S.N.C.F.-D.R. .... 194.255 wagons SNCF  
sur la D.R. ou à l'Est de la D.R.

B - Niveau du matériel D.R. sur les lignes S.N.C.F.; niveau également défini par les mêmes "prescriptions spéciales" : 25.382 wagons D.R. sur la S.N.C.F.  
31.582 (wag. DR + wag. SNCF. à barre jaune en France)  
6.200 (wag. S.N.C.F. à barre jaune en France)

Le taux adopté, tant pour le wagon S.N.C.F. sur la D.R. que pour le wagon D.R. sur la S.N.C.F. est celui admis par les représentants S.N.C.F. et D.R. à la réunion du 9 octobre 1942, à savoir : 1 RM. par wagon et par jour.

Evaluation des sommes dues à la S.N.C.F. pour l'année 1943 en admettant que les deux niveaux A et B fixés ci-dessus restent constants :

A - Wagons S.N.C.F. en Allemagne ou à l'Est de l'Allemagne :  
 $194.255 \times 365 = 70.903.000$  wagons-jours, soit : 70.903.000 RM.  
 ou : 1.418 M.1 de francs

B - Wagons D.R. en France :  
 $25.382 \times 365 = 9.264.430$  wagons-jours, soit : 9.264.430 RM.  
 ou : 185 M.3 de francs

Evaluation des sommes dues en 1943 au titre D.R. : 1.232 M.8 de francs

dont 14/20èmes = 863 M. pour la location et 6/20èmes = 369 M.8 pour l'entretien.

b) Sommes dues au titre Wehrmacht :

Les effectifs entrant en ligne de compte sont :

- 1°- Les wagons S.N.C.F. immobilisés en Belgique et en Hollande dans les rames T.C.O.
- 2°- ----- " ----- en France occupée (A.L.exclu) ----- " -----

Evaluation du nombre de wagons-jours d'immobilisation de wagons S.N.C.F. dans les rames T.C.O. :

- En Belgique et Hollande :

600(8) x 365 = 219.000 wagons-jours

- En France occupée :

6.000 x 365 = 2.190.000 -d°-

soit, pour l'année 1943, les sommes respectives de :

219.000 RM.	=	4 M.4
2.190.000 RM.	=	43 M.8

Total... 2.409.000 RM. = 48 M.2

dont 14/20èmes = 33 M.7 pour la location et 6/20èmes = 14 M.5 pour l'entretien.

Evaluation des sommes dues pour les wagons à marchandises :

	Compte de la D.R.:	Compte de la Wehrmacht :	Total :
- Location.....	863 M.0	33 M.7	896 M.7
- Entretien.....	369 M.8	14 M.5	384 M.3
Total.....	1.232 M.8	48 M.2	1.281 M.0

(8) Le nombre de wagons S.N.C.F. immobilisés dans les rames T.C.O. en Hollande est négligeable.

**Sommes dues à la S.N.C.F. au titre location et entretien du matériel  
moteur et roulant mis à disposition des Autorités allemandes.**

**Evaluations pour l'année 1943.**

**TABLEAU RECAPITULATIF.**  
**(en millions de francs).**

	Compte de la D.R.:	Compte de la Wehrmacht :	Total.
<b>I/ Locomotives.-</b>			
- Location.....	451 M.5	-	451 M.5
- Entretien.....	439 M.0	-	439 M.0
<b>Total.....</b>	<b>890 M.5</b>	<b>-</b>	<b>890 M.5</b>
<b>II/ Voitures à voyageurs et Fourgons à bagages.-</b>			
- Location.....	224 M.6	84 M.9	309 M.5
- Entretien.....	53 M.9	20 M.8	74 M.7
<b>Total.....</b>	<b>278 M.5</b>	<b>105 M.7</b>	<b>384 M.2</b>
<b>III/ Wagons à marchandises.-</b>			
- Location.....	863 M.0	33 M.7	896 M.7
- Entretien.....	369 M.8	14 M.5	384 M.3
<b>Total.....</b>	<b>1.232 M.8</b>	<b>48 M.2</b>	<b>1.281 M.0</b>
<b>Total des redevances de location...</b>	<b>1.539 M.1</b>	<b>118 M.6</b>	<b>1.657 M.7</b>
<b>Total des redevances d'entretien...</b>	<b>862 M.7</b>	<b>35 M.3</b>	<b>898 M.0</b>
<b>TOTAL GENERAL.....</b>	<b>2.401 M.8</b>	<b>153 M.9</b>	<b>2.555 M.7</b>

3 novembre 1942.-

Nota remise à M. le Président le 12/10

- EFFECTIFS DE MATERIEL MOTEUR ET ROULANT DE LA S.N.C.F. -

I - Locomotives à vapeur.-

	Pare théorique d'avant-guerre (A.L. exclu) au 19 août 1939	Pare théorique actuel (A.L. exclu) au 1er septembre 1942	Prélèvements effectués par les Autorités allemandes (1) (A.L. exclu) au 1er septembre 1942	Pare restant à disposition de la S.N.C.F. (1 bis) (A.L. exclu) au 1er septembre 1942
Locomotives ordinaires	9.395	8.845	1.617	7.228
- lourdes	6.532	6.946	2.665	3.881
<b>Total</b>	<b>15.927 (2)</b>	<b>15.791 (2)</b>	<b>4.282</b>	<b>11.509</b>

II - Wagons à marchandises.-

	Pare théorique d'avant-guerre (A.L. exclu) au 18 août 1939	Pare théorique actuel (A.L. exclu) au 6 septembre 1942	Effectifs existant en A.L. (3) en Allemagne ou dans les pays étrangers occupés (4) au 6 septembre 1942	Effectifs existant en Suisse et en France (4) (5) au 6 septembre 1942	Effectifs existant en Italie (A.L. exclu) au 6 septembre 1942
couverts.....	193.590	190.489	92.593	1.189	96.707
ouverts.....	166.432	158.884	79.628	510	78.746
Plats.....	77.503	69.187	34.860	32	34.293
<b>Total...</b>	<b>437.525 (2)</b>	<b>418.560 (2)</b>	<b>207.081</b>	<b>1.731</b>	<b>209.746</b>

(1) Ces chiffres comprennent la dernière tranche de 430 locomotives dont la livraison, autorisée par M. le Secrétaire d'Etat aux Communications, est actuellement en cours.  
Ces chiffres ne comprennent pas 135 locomotives (79 locomotives ordinaires et 56 locomotives lourdes) gardées sur ordre des autorités allemandes donc inutilisables actuellement par la S.N.C.F., pour lesquelles une décision doit intervenir le 20 septembre 1942.

(1bis) Ces chiffres comprennent les 135 locomotives visées au (1) ci-dessus.

(2) La différence entre les 2 paires théoriques, pare d'avant-guerre et pare actuel provient des destructions par faits de guerre et des radiations d'inventaire.

(3) Non compris les 39.239 wagons composant le parc de l'ex-sous-Direction de Strasbourg.

(4) La livraison de la dernière tranche de 20.000 wagons, autorisée par M. le Secrétaire d'Etat aux Communications, était complètement achevée à la date considérée du 6 septembre 1942.

(5) Y compris 5.720 wagons stérilisés pour les besoins allemands en France (rames T.C.O.)

III - Voitures à voyageurs et fourgons à bagages.

	Parc théorique avant l'armistice (A.L. exclu) du 1er mai 1940	Parc théorique actuel (A.L. exclu) au 2 septembre 1942	Effectifs absents de FRANCE (6) au 2 septembre 1942	Effectifs existant en France (7) (A.L. exclu) au 2 septembre 1942
Voitures à bogies..	9.594	9.556	2.306	7.250
Voitures à caisses..	15.356	15.339	2.992	10.547
<b>Total des voitures</b>	<b>24.950 (2)</b>	<b>24.895 (2)</b>	<b>5.298</b>	<b>17.597</b>
Fourgons à bogies..	656	634	255	399
Fourgons à caisses..	6.728	6.603	1.526	5.279
<b>Total des fourgons</b>	<b>7.384 (2)</b>	<b>7.237 (2)</b>	<b>1.781</b>	<b>5.678</b>

12 septembre 1942

(6) Non compris les véhicules composant le parc de la Sous-Direction de Strasbourg, mais y compris la livraison de la dernière tranche de 500 véhicules autorisée par M. le Secrétaire d'Etat aux Communications et complètement achevée à la date considérée du 2 septembre 1942.

(7) Sont compris dans ces existences tous les véhicules dont le contrôle est assuré par des gares gérantes S.N.C.F., en particulier, la totalité des véhicules incorporés dans les roulements réguliers de trains S.F. et D, à l'exclusion toutefois les véhicules incorporés dans les trains S.F. circulant exclusivement en Allemagne.

	<del>Existences</del> (2/9)	<del>Absences</del> 1/8/42	<del>Tr. 2/9</del> 2/9
v. bayis	7250		9.556
usuz	10.347		13.339
	<u>17597</u>		<del>2556</del>
f. bayis	399	285	654
<del>usuz</del>	<u>5279</u>	<u>1326</u>	<u>6.609</u>
	<u>5678</u>	<u>1581</u>	<u>7.259</u>

$\frac{1}{9}$	Thrup (Al mds)	AL	Thrup (Al mds)
K	205.948	15.459	190.489
T	178.413	19.529	158.884
N	73.438	4.251	69.187
	<u>457.799</u>	<u>39.239</u>	<u><u>418.560</u></u>

457.799

1/8

$$\begin{array}{r} 4453 \\ 3955 \\ \hline 8408 \\ 1187 \\ \hline 9595 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 8378 \\ 1187 \\ \hline 9565 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 13114 \\ 1234 \\ \hline 14348 \end{array}$$

|||

$$\begin{array}{r} 12143 \\ 1187 \\ \hline 13330 \end{array}$$

$$\boxed{13114}$$

1/8

basis

$$\begin{array}{r} 4453 \times \\ 3955 \times \\ \hline 8408 \\ 1187 \\ \hline 9595 \end{array}$$

Mix

$$\begin{array}{r} 12143 \\ 1234 \\ \hline 13377 \end{array}$$

7227

13114

basis



95



3 an. 3/9 20.000

	Parc théorique	Exister (20.000)	Exister 6/9	Parc théorique 1/8/42	Exister	Abonement
K	<del>89.74</del>					
T	96.707					
N	78.746					
	34.295					
	<u>209.748</u>					
				463.972		
				<u>39.289</u>		
				<u>424.733</u>		
						total FSH
						84h 6h
						61h 8h
						8h 10h

88 an

Parc	Exister	Abonement
89.74	20.000	64h 6h
96.707		61h 8h
78.746		8h 10h
34.295		
209.748		

Les préfets de ce contrôle a priori toute instruction régionale <sup>remaniée</sup> nouvelle de toute réimpression d'un protocole régional <sup>remaniée</sup> ancienne et envoyée au dict. Générale à titre de compte rendu

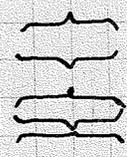
Un exemplaire de /



Pour théorique  
 Préliminaire  
 Paris x

450

138



O'Wiman x  
 Louis x

(1) - 138 pages

## Chapitre IV

### Distribution des Instructifs

Article 36 - Généralités

Article 37 - Distribution des instructifs <sup>dans les organismes d'exécution</sup> ~~aux personnels d'exécution~~

~~La distribution et fonction de genre d'activité~~

- Tout agent ~~ou groupe~~ <sup>ou groupe</sup> d'agents ~~exerce une activité~~ ne reçoit que les instructifs intéressant ~~sa~~ son activité.
- Le ~~chef~~ <sup>chef</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~chaque~~ <sup>de</sup> ~~service~~ <sup>de</sup> ~~ou~~ <sup>de</sup> ~~groupe~~ <sup>de</sup> d'agents exerçant une même activité, des instructifs nécessaires à l'exercice de ~~ses~~ fonctions à l'exclusion de toute autre. L'ensemble de ~~ces~~ <sup>ces</sup> instructifs (personnel ~~de~~ <sup>de</sup> ~~service~~ <sup>de</sup> ~~ou~~ <sup>de</sup> ~~groupe~~ <sup>de</sup> d'agents, etc.) est ~~réparti~~ <sup>réparti</sup> en un certain nombre de catégories dotées chacune d'une

~~caractéristique~~ <sup>caractéristique</sup> instructifs que doit posséder cet agent ou ce ~~groupe~~ <sup>groupe</sup> d'agents constitue une collection caractéristique de sa ~~activité~~ <sup>activité</sup> dite "collection-type" caractéristique de son activité.

- Pour chacun des grands services Ex, MI, VS, une liste des ~~collections~~ <sup>collections</sup> est établie et chaque collection ~~est~~ <sup>est</sup> dotée par une ~~numéro~~ <sup>numéro</sup> caractéristique ~~de~~ <sup>de</sup> ~~sa~~ <sup>sa</sup> ~~caractéristique~~ <sup>caractéristique</sup>.

- Dans chacun des trois grands services Exploitation, Matériel et Travaux, une liste de collections-type est établie et ces collections sont caractérisées par un ~~numéro~~ <sup>numéro</sup> caractéristique (voir ~~Tableau~~ <sup>Tableau</sup> I au point sur le ~~cerveau~~ <sup>cerveau</sup>).

Effectifs de matériel roulant et roulant de la SNCV

~~Pac théorique~~      ~~Pac théorique~~      Existence  
~~à val. guern~~      le 1/9/42      en France\*  
~~(AL each)~~

I. Locomotives

	Pac théorique à val. guern (AL each) Au 19 Août 1942	Prélèvements effectués pour les Antrets allés (1) Au 1 <sup>er</sup> septembre 1942	Pac restant à la disposition de la SNCV Au 1 <sup>er</sup> septembre 1942
Locomotives ordinaires	9.395	<del>1.617</del>	8.846
Locomotives lourdes	6.532	2.665	6.546
<u>Total</u>	<u>15.927</u>	<u>4.282</u>	<u>15.392</u>

- (1) Ces chiffres comprennent <sup>(deuxième)</sup> l'attaché de 450 locomotives actuellement en cours de livraison. Ces chiffres ne comprennent pas 135 locomotives (79 locomotives ordinaires et 56 locomotives lourdes) garées sur voie des Antrets allés et inutilisables <sup>actuellement</sup> par la SNCV pour lesquelles une décision doit intervenir le 20 septembre 1942.



Five crat. gum  
(AL each)

docs  
19/8/29  
9.395  
6.532  
15.927

~~10/8/29~~ ~~begin~~  
Lents

Waps  
19/8/29  
K  
T  
N  
193.590  
166.432  
75.505  
435.527

Five restock to  
bush & bush  
(AL each)

Per share 1/9

8.846  
6.546  
15.392

~~10/8/29~~ ~~begin~~ 1/9

190.489  
158.884  
69.187  
418.560

Per share 2/3

9.556  
13.339  
22.895

654  
6605  
7259

Notes  
15/10/29  
begin

9.594  
15.156  
24.750

begin  
begin  
begin  
begin

656  
6.728  
7384

Prelims  
eff. 1/1/29  
on Eff. 1/1/29  
on 1/1/29  
on 1/1/29

4.617  
2.665  
4.282

79  
+ 756  
135  
price in dollars per  
100 shares  
to 5/1/29  
to 5/1/29

SOCIETE  
NATIONALE  
des  
CHEMINS DE FER  
FRANCAIS.

D

R E C T I F I C A T I F N° 1

A L'ORDRE GENERAL N° 19

du 1<sup>er</sup> janvier 1939.

" Organisation et attributions  
des Services Centraux de la S.N.C.F. "

Paris, le 8 avril 1941.

Col.

Nm  
83

La modification suivante est à faire à la plume :

Article 4 - Ajouter le 4<sup>ème</sup> alinéa suivant :

"Il donne son avis pour les embauchages des  
attachés qui sont ou peuvent être destinés à la  
branche commerciale".

Les agents porteront, en marge de l'Ordre  
Général précité la mention : "Modifié par le  
Rectificatif n° 1, du 20 mars 1941".

Le Directeur Général.

R. LE BESNERAIS.

	Jan. Heavy (Al. each)	Existence Fund	Existence from State	Ex. Al. Alliance of Teachers
High	6/9	1/9		
	190.489	96.707	1489	92.593
K	158.884	78.746	510	79.628
T	69.187	34.295	32	34.860
N				
Total	418.560	209.748	1731	207.081
Low				



Complément <sup>(1)</sup> aux Notes-Annexes (Voitures et Wagons) jointes à la lettre n° SA 904  
du 5 mars 1942  
de M.le Secrétaire d'Etat aux Communications à M.le Président du Conseil d'Administration  
de la S.N.C.F.

A - MATERIEL VOYAGEURS. <sup>(2)</sup> (Banlieue incluse).

	Voitures à bogies intercir- culation.	Voitures à bogies intercir- culation.	Voitures à bogies du servi- ce de banlieue.	Total des voitures à bogies.	Voitures à 2 ou 3 essieux.	Total des voitu- res à voya- geurs.
- <u>Situation au 15 mai 1940 :</u>						
a) Parc théorique (y compris A.L.)	7.116 <sup>(4)</sup>	2.058	1.187	( 9.174 + 1.187 banlieue)	16.108 + 1.646 banlieue	25.282 + 2.833 banlieue
b) Parc A.L.....	398	389	-	787	2.398	3.185 <sup>(3)</sup>
c) Parc théorique (A.L. exclu)	6.718 <sup>(4)</sup>	1.669	1.187	8.387 + 1.187 banlieue	13.710 + 1.646 banlieue	22.097 + 2.833 banlieue
				9.574	15.356	24.930

(1) Les additions ou rectifications faites au tableau de la Note-annexe (Voitures) de la lettre SA 904 de M.le Secrétaire d'Etat aux Communications sont indiquées au rouge.

(2) Sont exclus des effectifs indiqués dans le présent tableau:

- Les voitures-salons et les véhicules de service,
- Les automotrices et remorques d'automotrices (y compris l'ensemble du matériel électrique de banlieue) à l'exclusion de 7 automotrices Sud-Ouest qui sont comprises dans les effectifs de voitures à essieux (ces 7 véhicules ont jusqu'ici été compris dans les chiffres fournis périodiquement aux Autorités allemandes).
- Les autorails et remorques d'autorails.

(3) Chiffre non contesté par les Autorités allemandes.

(4) Les nombres 7.116, 6.718, 6.693 et 4.889 ne comprennent pas 20 voitures de types spéciaux (dont 10 voitures affectées au remplacement d'autorails) qui n'ont été décomptées dans les effectifs qu'à partir du 1er janvier 1942.

	Voitures à bogies à inter-circulation.	Voitures à bogies sans inter-circulation.	Voitures à bogies du service de banlieue.	Total des voitures à bogies.	Voitures à 2 ou 3 essieux.	Total des voitures à voyageurs.
<b>- Situation en novembre 1941 :</b>						
(non compris A.L.)						
a) Parc théorique au 1er novembre 1941.	6.693	1.663	1.187	8.356 + 1.187 banlieue	12.716 + 1.252 banlieue	21.072 + 2.439 banlieue
b) Voitures recensées en France le 27 novembre 1941.	4.889	1.101	1.113	5.990 + 1.113 banlieue	10.715	16.705 + 1.113 banlieue
c) Voitures recensées à l'étranger sauf l'Allemagne.	20	1	-	21	13	34
d) Voitures en Allemagne ou présumées en Allemagne.	1.784	561	74	2.345 + 74 banlieue	1.988 + 1.252 banlieue	4.333 + 1.326 banlieue
<i>payés étrangers occupés et en A.L. ou présumés comme tels</i>						
<b>- Situation au 29 janvier 1942 :</b>						
a) Parc théorique.	6.698	1.670	1.187	8.368 + 1.187 banlieue	12.385 + 1.251 banlieue	20.753 + 2.438 banlieue
b) Existences (6) (Véhicules ayant leur point d'attache en France).	5.319	1.238	1.106	6.557 + 1.106 banlieue	9.545 + 1.166 banlieue	16.102 + 2.272 banlieue
c) Voitures soustraites du parc français.	1.379	432	81	1.811 + 81 banlieue	2.840 + 85 banlieue	4.651 + 166 banlieue
				1.892	2.925	4.817

(4) Voir page 1.

(5) Du 1er novembre 1941 au 29 janvier 1942, 331 voitures à essieux ont été radiées de l'inventaire du matériel roulant.

(6) Sont comprises dans les existences en France toutes les voitures dont le contrôle est assuré par des gares gérantes S.N.C.F., en particulier la totalité des voitures incorporées dans les roulements réguliers des trains SF et D; par contre les voitures incorporées dans

Aux 27 novembre 1941 et 29 janvier 1942 les voitures distraites du parc français pour les besoins allemands s'élevaient donc à :

	27 novembre 1941.	29 janvier 1942.
1°- Voitures à bogies à intercirculation :		
a) Voitures dont la S.N.C.F. n'a plus le contrôle.....	1.322	1.379
b) Voitures incorporées à des trains SF ou D se trouvant en Allemagne:	462	352
c) Voitures utilisées en France pour les besoins allemands.....	411	273
<b>Total.....</b>	<b>2.195</b>	<b>2.004</b>
2°- Voitures à bogies sans intercirculation.....	561	432
3°- Voitures à bogies du service de banlieue.....	74	81
<b>Total des voitures à bogies.....</b>	<b>2.830</b>	<b>2.517</b>
Voitures à 2 ou 3 essieux.....	3.240	2.925
<b>Total des voitures à voyageurs.....</b>	<b><u>6.070</u></b>	<b><u>5.442</u></b>

Ces deux chiffres représentent les voitures pratiquement prélevées sur l'économie française aux deux dates considérées.

A ces deux mêmes dates les effectifs des voitures se trouvant en Allemagne s'élevaient à :

- Le 27 novembre 1941 : 6.070 - 411 = 5.659  
 - Le 29 janvier 1942 : 5.442 - 273 = 5.169

... les trains SF circulant exclusivement en Allemagne ne figurent pas parmi les existences.

Parmi les 5.319 voitures à bogies à intercirculation mentionnées dans les existences au 29 janvier 1942, il y a en fait 352 voitures incorporées à des trains SF ou D se trouvant à cette date, en Allemagne. Les effectifs de voitures de ce type se trouvant en Allemagne le 29 janvier 1942 s'élèvent donc à : 1.379 + 352 = 1.731 véhicules.

*(au sujet (7) comme il a été précisé au point (6) de la page précédente, le chiffre repris ne comprend pas les voitures à essence qui échappent au contrôle S.N.C.F. ; il ne comprend donc pas de matériel soumis à ce contrôle et se trouvant pourtant hors de France à la date du 29 janvier 1942.*

(1)

B - WAGONS A MARCHANDISES.

- Inventaire du 18 août 1939.

Le parc de 462.990 wagons dont 445.408 wagons utilisables comprend tous les wagons figurant à cette date du 18 août 1939 à l'inventaire général du matériel roulant de la S.N.C.F.(2) à l'exception :

- des fourgons des trains de marchandises (Indice M)
- des wagons-citernes S.N.C.F. ....
- des wagons de service S.N.C.F.
- des wagons S.N.C.F. (toutes catégories) loués à des particuliers.

- Situation au 1er janvier 1940 (y compris A.L.).

Le chiffre de 469.444 wagons comprend tous les wagons figurant à cette date à l'inventaire général du matériel roulant de la S.N.C.F.(3) à l'exception des wagons-citernes S.N.C.F. et des wagons de service S.N.C.F.

Le chiffre de 457.458 wagons donné comme étant le parc S.N.C.F. en fin 1940 correspond à un parc théorique figurant à cette époque à l'inventaire du matériel roulant à marchandises (y compris A.L.). Dans ce parc entraient les véhicules en attente de radiation de cet inventaire qui, pour la plupart, étaient inaptes au service commercial.

- Situation au 1er janvier 1941 (non compris A.L.).

Le chiffre de 417.886 comparable en tous points à celui de 469.444 quant aux catégories de véhicules décomptées, correspond à la situation du 1er janvier 1941(4).

- Importance des prélèvements au 30 janvier 1942.

Au 1er janvier 1942 le parc théorique (5) des wagons à marchandises de la S.N.C.F. (parc A.L. exclu) s'élevait à :

421.960 wagons dont 4.664 wagons loués à des particuliers  
soit 417.296 wagons non loués à des particuliers.

- 
- (1) Les effectifs donnés dans l'annexe 2 de la présente lettre ont tous été rendus comparables. Ceux qui sont examinés ici ne le sont pas, certaines catégories de véhicules étant, selon les cas, incluses ou non dans les chiffres étudiés.
  - (2) Ce parc ne comprenait donc pas les wagons appartenant à des particuliers immatriculés par la S.N.C.F.
  - (3) Ce chiffre, contrairement à celui de 462.990 donné par l'inventaire du 18 août 1939, comprend les fourgons des trains de marchandises (Indice M) et les wagons S.N.C.F. (toutes catégories) loués à des particuliers. Ce même chiffre ne comprend toujours pas, par contre, les wagons appartenant à des particuliers immatriculés par la S.N.C.F.
  - (4) La Note-annexe à la lettre SA 904 du 5 mars 1942 indique cet effectif comme étant celui correspondant à la situation au 1er janvier 1942.
  - (5) Non compris les wagons-citernes S.N.C.F., les wagons de service S.N.C.F. et, bien entendu, les wagons appartenant à des particuliers immatriculés par la S.N.C.F.

Au 30 janvier 1942 les existants en France (non compris parc A.L.) s'élevaient à :

245.593 wagons non loués à des particuliers.

L'ensemble des wagons S.N.C.F. non loués à des particuliers et prélevés par les Autorités allemandes le 30 janvier 1942 s'élevait donc à :

417.296 - 245.593 = 171.703 wagons

non compris les 39.239 wagons constituant le parc théorique A.L. au 1er janvier 1940 et supposé resté invariable depuis cette date à défaut de renseignements précis le concernant.

- Annexe à la Note relative au matériel roulant à marchandises (jointe à la lettre SA 904 du 5 mars 1942 de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications).

Parc de 454.585 wagons à marchandises au 10 mai 1940.

L'Annexe n° 3 ci-jointe indique les catégories de véhicules comprises dans ce nombre de 454.585 wagons et établit le rapprochement avec celui de 462.990 wagons donné comme étant l'effectif du parc au 18 août 1939 compte tenu des démolitions effectuées d'août 1939 à mai 1940.

Wagons loués par la S.N.C.F. à des particuliers le 1er janvier 1942.

Le chiffre de 3.358 wagons correspond aux ~~seuls~~ <sup>résumés</sup> wagons spéciaux loués (wagons frigorifiques, isothermes, etc...) à l'exclusion des wagons-citernes. <sup>à 20</sup> <sup>de chauffage, etc.</sup>

Le total des wagons loués à cette date (wagons-citernes exclus) s'élève à :

3.358 wagons spéciaux + 1.296 wagons ordinaires = 4.654 wagons.

- Détermination de l'importance des prélèvements effectués par l'Allemagne depuis l'Armistice.

Le parc théorique étant en constante évolution à la suite des démolitions normales et des destructions causées par faits de guerre il semble qu'on doive déterminer à une date donnée D les prélèvements de matériel effectués par l'Allemagne par soustraction des deux chiffres suivants :

- a) Chiffre représentant l'effectif théorique du matériel à marchandises S.N.C.F. non loué à des particuliers(1) figurant à l'inventaire de la S.N.C.F. à la date D déduction faite de l'effectif du parc de l'ancien Réseau A.L. supposé constant et égal à 39.239 wagons (dernier chiffre connu du 1er janvier 1940);
- b) Chiffre représentant l'effectif des wagons S.N.C.F. non loués à des particuliers existant sur l'ensemble des lignes exploitées par la S.N.C.F. à la même date D.

Si besoin est on pourra retrancher ensuite, du chiffre obtenu, le prélèvement officiel des 85.000 wagons.

C - LOCOMOTIVES A VAPEUR.-

Voir tableau ci-joint.

2 avril 1942.

(1) Les statistiques actuelles de la S.N.C.F. ne lui permettent pas, sans un important travail de dépouillement qui retarderait la fourniture des renseignements relatifs aux effectifs existants de wagons sur ses lignes, de déterminer rapidement avec exactitude à une date quelconque le nombre des wagons loués à des particuliers existant en France à cette date. Les effectifs de ces véhicules sont d'ailleurs faibles par rapport aux autres effectifs de wagons mis en jeu.



Conventions adoptées dorénavant dans les décomptes relatifs au parc de matériel roulant à marchandises de la S.N.C.F.-

Sauf indication contraire explicitement formulée, pour tous les renseignements à fournir dans les études de variation des effectifs de matériel roulant à marchandises de la S.N.C.F., seront compris dorénavant dans ces effectifs (effectifs théoriques des wagons figurant à l'inventaire ou effectifs des wagons existant à une date déterminée sur le territoire français), tous les wagons appartenant à la S.N.C.F.(1), non loués à des particuliers (y compris les wagons spéciaux et superspéciaux) à l'exclusion des wagons de service et des wagons-citernes.

Ce parc sera décomposé, le cas échéant, en 3 catégories seulement : wagons couverts, wagons tombereaux, wagons plats; les wagons spéciaux et superspéciaux seront alors incorporés dans ces 3 catégories selon les mêmes principes que ceux qui servent à y classer les wagons ordinaires.

Les fourgons des trains de marchandises (indice M) et les fourgons à bagages sans vigie (indice E) seront incorporés dans les wagons couverts.

Le tableau ci-dessous indique les types de véhicules, classés par indices, entrant dans chacune des 3 catégories ci-dessus :

Wagons couverts :

K, KK	wagons couverts ordinaires
F, Fa	wagons à messageries
Fa <sup>2</sup> , Fa <sup>3</sup> , Fr <sup>1</sup> , Fr <sup>2</sup>	wagons isothermes et réfrigérants
G	wagons écurie
H	wagons à lait couverts
J	wagons trucks couverts pour automobiles
SB	wagons à blé
E	fourgons à bagages sans vigie
M	fourgons des trains de marchandises.

Wagons tombereaux :

T, TT	wagons tombereaux ordinaires
U	wagons tombereaux à hauts bords spécialisés aux transports de coke
H	wagons à lait tombereaux.

Wagons plats :

N, NN, Ry <sup>(2)</sup>	wagons plats ordinaires
Ry <sup>(2)</sup> , RRly	wagons plats de grande longueur
S, SS	wagons pour chargements exceptionnels (spéciaux et superspéciaux)
Q	wagons raccords
I	wagons trucks découverts
H	wagons à lait plats

(1) non compris par conséquent les wagons appartenant à des particuliers.

(2) Les wagons Ry sont classés dans la catégorie "wagons de grande longueur" quand ils portent l'inscription "wagon de grande longueur" sur le wagon lui-même. Dans le cas contraire, ils sont classés dans la catégorie des wagons plats ordinaires.

Effectifs du parc théorique de la S.N.C.F. (wagons figurant à l'inventaire du matériel roulant de la S.N.C.F.) à différentes dates postérieures au 1er septembre 1939 -

(Effectifs déterminés selon les règles précisées ci-dessus, c'est-à-dire comprenant tous les wagons appartenant à la S.N.C.F., non loués à des particuliers<sup>(1)</sup>, y compris les wagons spéciaux et superspéciaux, non compris les wagons de service et les wagons-citernes).

	1er janvier 1940	10 mai 1940	1er janvier 1941	1er janvier 1942
	Parc de l'ex-réseau A.L.	Parc S.N.C.F. (ex-réseau A.L. inclus)	Parc S.N.C.F. (ex-réseau A.L. exclu)	Parc S.N.C.F. (ex-réseau A.L. exclu)
Couverts.....	15.459	203.450	187.460	190.142
Tombereaux.....	19.529	180.292	156.114	158.304
Plats.....	4.251	74.756	69.090	68.850
<b>Total.....</b>	<b>39.239</b>	<b>458.498</b>	<b>412.664</b>	<b>417.296</b>

Effectifs existant en France (à l'exclusion des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) aux 1er janvier 1941 et 1er janvier 1942 -

Effectifs déterminés selon les règles précisées plus haut, c'est-à-dire comprenant tous les wagons appartenant à la S.N.C.F., non loués à des particuliers, y compris les wagons spéciaux et superspéciaux, non compris les wagons de service et les wagons-citernes.

	1er janvier 1941	1er janvier 1942
Couverts.....	105.497	114.290
Tombereaux..	100.674	104.276
Plats.....	37.727	35.353
<b>Total.....</b>	<b>243.898</b>	<b>253.919</b>

(1) A titre de renseignement le tableau ci-dessous donne aux trois dates des 10 mai 1940, 1er janvier 1941 et 1er janvier 1942, les effectifs des wagons S.N.C.F. (à l'exclusion des wagons citernes) loués à des particuliers.

Wagons S.N.C.F. loués à des particuliers  
(wagons-citernes exclus)

	10 mai 1940	1er janvier 1941	1er janvier 1942
Couverts	2.728	2.898	2.818
Tombereaux	2.375	2.116	1.684
Plats	191	208	162
<b>Total</b>	<b>5.294</b>	<b>5.222</b>	<b>4.664</b>

(2) Ce parc, qui est le parc théorique des wagons qui figuraient à l'inventaire de l'ex-réseau A.L. est, en réalité, très supérieur aux besoins de l'exploitation de la seule S-Direction de Strasbourg.

Effectifs des wagons hors de France ou dans les 3 départements français du Haut-Rhin du Bas-Rhin et de la Moselle, aux 1er janvier 1941 et 1er janvier 1942 :

Effectifs déterminés selon les règles précisées plus haut, c'est-à-dire comprenant tous les wagons appartenant à la S.N.C.F., non loués à des particuliers, y compris les wagons spéciaux et superspéciaux, non compris les wagons de service et les wagons-citernes.

	1er janvier 1941			1er janvier 1942		
	En Allemagne :	En Suisse :	Total	En Allemagne :	En Suisse :	Total
	et dans les pays étrangers qu'elle occupe	et en Italie		et dans les pays étrangers qu'elle occupe	et en Italie	
Couverts.....	81.432	531	81.963	72.864	2.985	75.849
Tombereaux.....	84.330	429	84.861	75.685	506	76.191
Plats.....	55.011	9	55.020	53.523	17	53.540
	57.127		57.558	55.206		55.712
	31.354		31.363	33.480		33.497
	31.562		31.571	33.642		33.659
Total	173.019	969	173.988	164.533	3.508	168.041
	164.494		168.406	159.869		162.377

2 avril 1942

NOTE SUR LES EFFECTIFS DE MATERIEL ROULANT A MARCHANDISES  
DE LA S.N.C.F.

Comparaison entre les chiffres donnés pour les effectifs du parc de matériel roulant à marchandises aux dates des 18 août 1939 et 10 mai 1940 -

1°- 18 août 1939 - (462.990 wagons) -

Par lettre du 5 septembre 1940, M. le Colonel PAQUIN a transmis à la S.N.C.F. une note du Chef allemand des Transports dans laquelle celui-ci se déclarait d'accord sur les chiffres d'effectifs de matériel roulant à marchandises à la date du 18 août 1939, chiffres fournis par la S.N.C.F. à la W.V.D. Paris et qui sont les suivants :

Parc total : 462.990 = 445.408 wagons sains + 17.582 wagons en attente de radiation de l'inventaire(1).

Ce parc comprenait tous les wagons figurant à cette date à l'inventaire général du matériel roulant de la S.N.C.F.(2) à l'exception :

- des fourgons de trains à marchandises (indice M)
- des wagons-citernes S.N.C.F.
- des wagons de service S.N.C.F.
- des wagons S.N.C.F. -toutes catégories- loués à des particuliers.

La décomposition du parc dans les 3 catégories(3) -couverts, tombereaux et plats- était la suivante :

-- couverts..... 199.273  
- tombereaux.... 185.961  
- plats..... 77.756

En ajoutant à ce total de 462.990 wagons, l'effectif des fourgons des trains à marchandises (indice M), on arrivait à un effectif global de :

472.766 wagons

2°- 10 mai 1940 - (454.585 wagons) -

A la base de tous les renseignements fournis à diverses reprises par la S.N.C.F. tant à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications qu'à M. le Colonel PAQUIN et aux W.V.D., dans les études des variations du parc du matériel roulant à machines, et dans les comparaisons avec les chiffres obtenus directement

- 
- (1) Les wagons dits " en attente de radiation de l'inventaire " sont les wagons arrivés à limite d'usure, inutilisables pour les besoins de l'exploitation. Ces wagons continuent à figurer sur l'inventaire général de matériel jusqu'à leur démolition ou leur vente par les soins des Services du Matériel de la S.N.C.F.-
- (2) Ce parc S.N.C.F. ne comprenait donc pas les wagons appartenant à des particuliers et immatriculés par la S.N.C.F.-
- (3) Tous les wagons spéciaux ont été incorporés dans l'une des 3 catégories selon les mêmes caractéristiques que celles qui servent à ranger les wagons ordinaires dans ces 3 catégories.

par les inventaires effectués les 4 août 1940, 6 octobre 1940 et 1er décembre 1940, figure le chiffre du parc wagons de la S.N.C.F. à la date du 10 mai 1940 de 454.585 wagons.

Ce parc comprenait tous les wagons figurant à cette date à l'inventaire général du matériel roulant de la S.N.C.F. (1), y compris les wagons S.N.C.F. -toutes catégories- loués à des particuliers (5.810 wagons + 463 wagons-citernes soit au total 6.273) et les wagons-citernes S.N.C.F. non loués (136 wagons) à l'exception :

- des fourgons des trains à marchandises (indice M)
- des wagons de service S.N.C.F.

Parc S.N.C.F. au 10 mai 1940 à l'exclusion des wagons-citernes, des wagons de service et des wagons loués à des particuliers.

Parc S.N.C.F. à l'exclusion des wagons de service, mais y compris les wagons-citernes et les wagons loués à des particuliers (1)	Wagons loués (2)	Wagons-citernes non loués (3)	Parc S.N.C.F. à l'exclusion des wagons-citernes, des wagons de service et des wagons loués à des particuliers. (4) = (1) - (2) - (3)
Couverts..... 196.372	2.878	-	193.544
Tombereaux..... 182.667	2.369	-	180.298
Plats..... 74.947	100	-	74.847
Wagons-citernes..... 599	463	136	-
<b>Total..... 454.585</b>	<b>5.810</b>	<b>136</b>	<b>448.639</b>
Fourgons P.V. (indice M) ..... 9.806	-	-	9.806
<b>Total général..... 464.391</b>	<b>5.810</b>	<b>136</b>	<b>458.445</b> wagons

La différence entre les effectifs du parc S.N.C.F. au 18 août 1939 et au 10 mai 1940 est donc la suivante :

$$\begin{array}{r} \text{18 août 1939} \\ 472.766 \end{array} - \begin{array}{r} \text{10 mai 1940} \\ 458.498 \end{array} = 14.268 \text{ wagons}$$

Cette différence correspond aux démolitions effectuées pendant la même période (démolitions portant sur 10.000 wagons environ d'août à décembre 1939 et sur 8.000 environ de janvier à mai 1940) compte tenu du fait qu'il faut déduire de ce total de 18.000 wagons démolis les wagons déjà radiés de l'inventaire antérieurement au 18 août 1939 bien que non encore démolis à cette date.

(1) Ce parc ne comprenait donc pas les wagons appartenant à des particuliers et immatriculés par la S.N.C.F.

(2) Tous les wagons spéciaux ont été incorporés dans l'une des 3 catégories selon les mêmes caractéristiques que celles qui servent à ranger les wagons ordinaires dans ces 3 catégories.

(3) Le chiffre pour l'été 5810 (y compris citernes non loués à des particuliers) est en réalité le chiffre de 5757.

Variation des effectifs du parc théorique de la S.N.C.F. -voitures à voyageurs et fourgons à bagages- entre le 1er mai 1940 et le 1er novembre 1941

(Effectifs déterminés d'après les règles fixées plus haut)

	1er mai 1940			:Destructions: pour faits de guerre	:Radiations: normales	:Différence: en moins	:Parc théo- rique au
	: Parc S.N.C.F. ex-réseau A.L inclus:	: Parc de l'ex- réseau A.L.	: Parc S.N.C.F. ex-réseau A.L. exclu:				
1- Voitures à bogies à intercirculation (indice yi).....	7.116 <sup>(1)</sup>	398	6.718 <sup>(1)</sup>				6.693 <sup>(1)</sup>
2- Voitures à bogies sans intercirculation (indice ty).....	2.058	389	1.669				1.663
3- Voitures à bogies spécialisées au service de la banlieue.....	1.187	-	1.187				1.187
Total des voitures à bogies (1) + (2) + (3)	10.361	787	9.574 <sup>(1)</sup>	22	9	31	9.543 <sup>(1)</sup>
4- Voitures à essieux, y compris les voitures spécialisées au service de la banlieue.....	17.754	2.398	15.356 <sup>(2)</sup>	94	1.294	1.388	13.968 <sup>(2)</sup>
Total général des voitures (1)+(2)+(3)+(4)	28.115	3.185	24.930	116	1.303	1.419	23.511
5- Fourgons à bogies (indice Dy).....	798	142	656				629
6- Fourgons à essieux (indice D).....	7.030	302	6.728				6.555
Total des fourgons (5) + (6)	7.828	444	7.384	26	174	200	7.184

(1) Non compris 20 véhicules de types spéciaux -dont 10 voitures- Est affectées au remplacement d'auterails- incorporés dans les effectifs du parc à partir du 1er janvier 1942

(2) Y compris 7 automotrices Sud-Ouest qui figuraient dans les chiffres fournis aux Autorités allemandes et n'ont été décomptées dans le parc moteur qu'à partir du 26 mars 1942.

Effectifs des voitures à voyageurs et fourgons à bagages existant en France (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle exclus) et à l'étranger ou dans les trois départements français : Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle.

Existences établies à la date du 27 novembre 1941

	Existences en France (1)	Existences connues à l'étranger (en dehors de l'Allemagne et des pays occupés par elle autres que l'A.L.)	Existences en Allemagne, dans les pays étrangers occupés par l'Allemagne et en A.L. (2) (4)
1- Voitures à bogies à intercirculation (indice yi).....	4.889 (3) (2)	20	1.784
2- Voitures à bogies sans intercirculation (indice ty).....	1.101	1	561
3- Voitures à bogies spécialisées au service de la banlieue	1.113	-	74
<b>Total des voitures à bogies (1) + (2) + (3)</b>	<b>7.103</b>	<b>21</b>	<b>2.419</b>
4- Voitures à essieux, y compris les voitures spécialisées au service de la banlieue.....	10.715	13	3.240
<b>Total général des voitures (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>17.818</b>	<b>34</b>	<b>5.659</b>
5- Fourgons à bogies (indice Dy).....	425 433	1	248 195
6- Fourgons à essieux (indice D).....	4.693 4.724	5	1.857 1.826
<b>Total des fourgons (5) + (6).....</b>	<b>5.418 5.157</b>	<b>6</b>	<b>2.060 2.021</b>

2 avril 1942

(1) Sont compris dans les existences en France toutes les voitures dont le contrôle est assuré par des gares gérantes S.N.C.F. en particulier la totalité des voitures incorporées dans les roulements réguliers des trains SF et D, à l'exclusion toutefois des voitures incorporées dans les trains SF circulant exclusivement en Allemagne.

(2) Les effectifs de cette colonne ont été obtenus par différence entre les effectifs théoriques à la date du 1.11.41 et ceux donnés par les 2 premières colonnes du présent tableau.

(3) Non compris 20 unités correspondant à des véhicules affectés à des besoins spéciaux, dont 10 voitures Est affectées au remplacement d'autorails.

NOTE SUR LES EFFECTIFS DE MATERIEL ROULANT A VOYAGEURS  
DE LA S.N.C.F.

Sauf indication contraire explicitement formulée, pour tous les renseignements à fournir dans les études de variation des effectifs de matériel roulant à voyageurs de la S.N.C.F., seront compris dorénavant dans ces effectifs (effectifs théoriques des véhicules figurant à l'inventaire ou effectifs des wagons existant à une date déterminée sur le territoire français) tous les véhicules appartenant à la S.N.C.F., à l'exclusion des salons, des voitures de service, des automotrices et remorques d'automotrices (dont l'ensemble du matériel électrique de la banlieue), des autorails et remorques d'autorails, des fourgons chaudières.

*Voitures spécialisées comme remorques d'autorails et*

Ce parc sera décomposé, le cas échéant, en 6 catégories de véhicules :

- 1- Voitures à bogies à intercirculation<sup>(1)</sup>
- 2- Voitures à bogies sans intercirculation<sup>(1)</sup>
- 3- Voitures à bogies spécialisées au service de la banlieue
- 4- Voitures à essieux y compris les voitures spécialisées au service de la banlieue
- 5- Fourgons à bagages à bogies
- 6- Fourgons à bagages à essieux.

Sauf indication contraire explicitement portée<sup>(2)</sup>, on comprendra sous la rubrique "voitures à bogies", les véhicules des 3 premières catégories et sous la rubrique "voitures à essieux", les véhicules de la 4ème catégorie, y compris les voitures affectées à la banlieue.

....

(1) Non compris les voitures à bogies spécialisées au service de la banlieue.

(2) C'est précisément le cas de notations bi-mensuelles adressées à la W.V.D. qui indiquent explicitement que le matériel banlieue n'est pas compris.

Effectif du parc théorique de la S.N.C.F. (voitures à voyageurs et fourgons à bagages figurant à l'inventaire du matériel roulant de la S.N.C.F.) à différentes dates postérieures au 1er septembre 1939

(Effectifs déterminés d'après les règles fixées ci-dessus)

	1er mai 1940			1er janvier 1941	1er janvier 1942
	Parc S.N.C.F. ex-réseau A.L. inclus	Parc de l'ex-réseau A.L.	Parc S.N.C.F. ex-réseau AL exclu	Parc S.N.C.F. ex-réseau A.L. exclu	Parc S.N.C.F. ex-réseau A.L. exclu
1- Voitures à bogies à intercirculation (indice Y1).....	7.116 <sup>(1)</sup>	398	6.718 <sup>(1)</sup>	6.718 <sup>(1)</sup>	6.713
2- Voitures à bogies sans intercirculation (indice ty).....	2.058	389	1.669	1.682 <sup>(2)</sup>	1.664
3- Voitures à bogies spécialisées au service de la banlieue.....	1.187	-	1.187	1.187	1.187
Total des voitures à bogies (1) + (2) + (3)...	10.361	787	9.574	9.587	9.564
4- Voitures à essieux, y compris les voitures spécialisées au service de la banlieue...	17.754	2.398	15.356 <sup>(3)</sup>	14.652 <sup>(3)</sup>	13.659 <sup>(3)</sup>
Total général des voitures (1)+(2)+(3)+(4)...	28.115	3.185	24.930	24.239	23.223
5- Fourgons à bogies (indice Dy).....	798	142	656	657	654
6- Fourgons à essieux (indice D).....	7.030	302	6.728	6.605	6.605
Total des fourgons (5) + (6)	7.828	444	7.384	7.262	7.259

(1) Non compris 20 véhicules de types spéciaux dont 10 voitures Est affectées au remplacement d'autorails, incorporées dans les effectifs du parc de matériel roulant à voyageurs à partir du 1er janvier 1942.

(2) Y compris 20 voitures provenant du Nord-Belge et réintégrées dans le parc de la S.N.C.F.

(3) Les chiffres fournis aux Autorités allemandes comprenaient en outre jusqu'au 26 mars 1942 exclu, 7 automotrices Sud-Ouest qui désormais sont décomptées dans le parc moteur.

*Handwritten notes:*  
M. Boulay  
Pas de

*Handwritten mark:*  
A

14 Décembre

Monsieur le Ministre,

Comme suite à mes précédentes lettres relatives au règlement des transports de l'armée allemande, je crois de mon devoir d'attirer votre attention sur le fait qu'aucune décision n'étant encore intervenue, la S.N.C.F. se trouve actuellement à découvert de sommes très importantes.

A l'aide des attachements que nous avons pu prendre et dont, en l'absence de bons réguliers de transport, nous devons nous contenter, nous venons de procéder à l'évaluation des transports par trains spéciaux au cours des mois de Juillet, Août, Septembre et Octobre.

De ce dépouillement, il résulte que les parcours de ces trains spéciaux se seraient élevés respectivement :

- en Août à ..... 2.042.000 km
- en Septembre à ..... 3.399.000 km
- en Octobre à ..... 2.745.000 km

soit, au total, pour les trois mois à ..... 8.186.000 km.

Monsieur le Secrétaire d'Etat  
aux Communications,  
347 boulevard Saint-Germain (7<sup>e</sup>)

...

Pour les transports de Juillet, tout document faisant défaut, nous proposons, compte tenu de ce qu'ils ont été inférieurs à ceux du mois d'Août, d'admettre sur le chiffre de ce mois un large abattement de 50 %.

Au total, pour les 4 mois considérés, les parcours atteindraient, dès lors, 9.200.000 km.

Sur la base des prix actuellement prévus pour les transports de l'armée française (120 frs par train-kilomètre), les sommes qui nous sont dues s'élèveraient ainsi à 1.104.000.000 frs.

Encore cette évaluation reste-t-elle certainement au-dessous de la réalité du fait que des trains allemands ont, sans aucun doute, échappé à nos relevés.

Seuls, au surplus, sont ainsi décomptés les transports par trains spéciaux de troupes (permissionnaires, unités constituées sanitaires) et de ravitaillement (matériel, munitions et vivres). Nos calculs ne font pas état de bon nombre d'autres transports militaires, tels que notamment les transports de militaires isolés et les transports de troupe et de matériel dans des véhicules incorporés aux trains commerciaux, ni des prestations diverses (travaux, manoeuvre, fournitures, etc...) assurées par la S.N.C.F. à la demande des Autorités Allemandes. Nous procédons aux évaluations des frais correspondant à ces transports et prestations, et je vous en indiquerai les résultats.

Enfin, compte tenu du relèvement de notre prix de revient, je vous ai demandé le 30 Novembre dernier une majoration des

prix figurant à l'arrêté du 24 janvier 1939 relatif aux transports des militaires voyageant en unités constituées. Cette majoration devra, bien entendu, être appliquée aux transports de l'armée allemande.

Sans doute, à diverses reprises, en réponse à nos lettres, notamment dans votre dépêche du 3 septembre et dans celle du 3 octobre de M. le Ministre Secrétaire d'Etat aux Finances, nous a-t-il été indiqué que le paiement des frais de transports et des prestations diverses assurés par la S.N.C.F. incombait aux Autorités allemandes.

Mais le Chef de la Délégation française pour les Communications, saisi par vous le 6 octobre, a estimé que la question de principe devait être posée à nouveau à la Commission allemande d'armistice à WIESBADEN. Et, en attendant que cette question de principe reçoive une solution définitive, il vous a été impossible de nous indiquer les autorités avec lesquelles la discussion relative au paiement des transports de l'Armée allemande devait être engagée. De ce fait, aucune facture n'a pu encore être présentée.

Les charges ainsi assumées apparaissent maintenant trop lourdes pour que la S.N.C.F. puisse les supporter plus longtemps sans en être rémunérée.

Aussi, ai-je l'honneur de vous demander que, sans préjuger l'imputation définitive qui sera faite, le Trésor français verse dès maintenant à la S.N.C.F. un acompte sur le montant des sommes qui lui sont dues : cet acompte pourrait être fixé à 1200 millions

...

de francs environ.

**Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.**

**Le Président du Conseil d'Administration,**

*Signé : Fournier*

*14* *orig*  
*127*  
Copie pour MM. les Directeurs des Services  
C - R - T - B - F -

B 121050/5

20 décembre 1940

1 pièce jointe -

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur, par ma lettre du 14 courant, d'attirer votre attention sur le fait que, par suite de l'absence de décision au sujet du règlement des transports de l'Armée allemande, la S.N.C.F. se trouve à découvert de sommes importantes dont elle ne doit ni ne peut supporter la charge. Je vous ai demandé de bien vouloir nous faire verser par le Trésor français un acompte de 1200 millions de francs, ce versement ne devant préjuger en rien l'imputation définitive qui sera faite.

Les chefs de dépenses visés dans ma lettre du 14 décembre portaient uniquement sur les transports et prestations diverses assurés par la S.N.C.F. à la demande des Autorités allemandes. Il convient de leur ajouter les conséquences des prélèvements effectués au profit de la Reichsbahn sur notre parc de matériel moteur et roulant.

Indépendamment du caractère d'extrême gravité qu'ils présentent pour l'économie générale du pays, ces prélèvements se traduisent, en effet, pour la S.N.C.F. du fait de la proportion de plus en plus élevée des demandes de transport que nous ne pouvons satisfaire, par une perte importante de recettes qui n'a qu'une faible contre-partie sous forme d'économies puisque ces dernières ne peuvent porter que sur les dépenses directes des transports non effectués qui ne représentent qu'une faible partie de nos dépenses.

Comme pour les transports et les prestations faites aux Autorités Allemandes, il a été envisagé que nous serions dédommés au moins partiellement de la privation de jouissance d'une partie de notre matériel par l'attribution d'une redevance dont le paiement incomberait en principe aux Autorités allemandes.

Mais, les projets de traités que nous avons préparés et qui, selon les indications que vous nous avez données le 18 novembre dernier, ont été transmis à la Délégation Economique près de la Commission d'Armistice à Wiesbaden, n'ont pas encore reçu l'approbation de ces Autorités et il ne nous est pas possible de leur présenter nos factures.

Ainsi que l'expose la note ci-jointe, le montant total de la redevance due à la S.N.C.F. par application de ces traités atteindrait au 31 décembre 1940 plus de 400 millions de francs, somme élevée dont la S.N.C.F. ne peut plus rester à découvert.

Monsieur le Ministre  
Secrétaire d'Etat aux Communications  
246, Boulevard Saint-Germain  
PARIS

....

J'ai l'honneur de vous demander que, sans préjuger l'imputation définitive qui sera faite, le Trésor français verse dès maintenant à la S.N.C.F. un acompte de 400 millions de francs sur les redevances qui lui seraient dues à la date du 31 décembre 1940, au titre de la privation de jouissance d'une partie de son parc de matériel moteur et roulant.

Cet acompte s'ajouterait à celui de 1.200 millions qui vous a été demandé par ma lettre du 14 décembre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

signé : FOURNIER.-



## II/ WAGONS.

Le parc S.N.C.F. au lendemain de l'Armistice, déduction faite des wagons affectés à la Sous-Direction de Strasbourg et des wagons détruits, était de 406.000 Wagons.

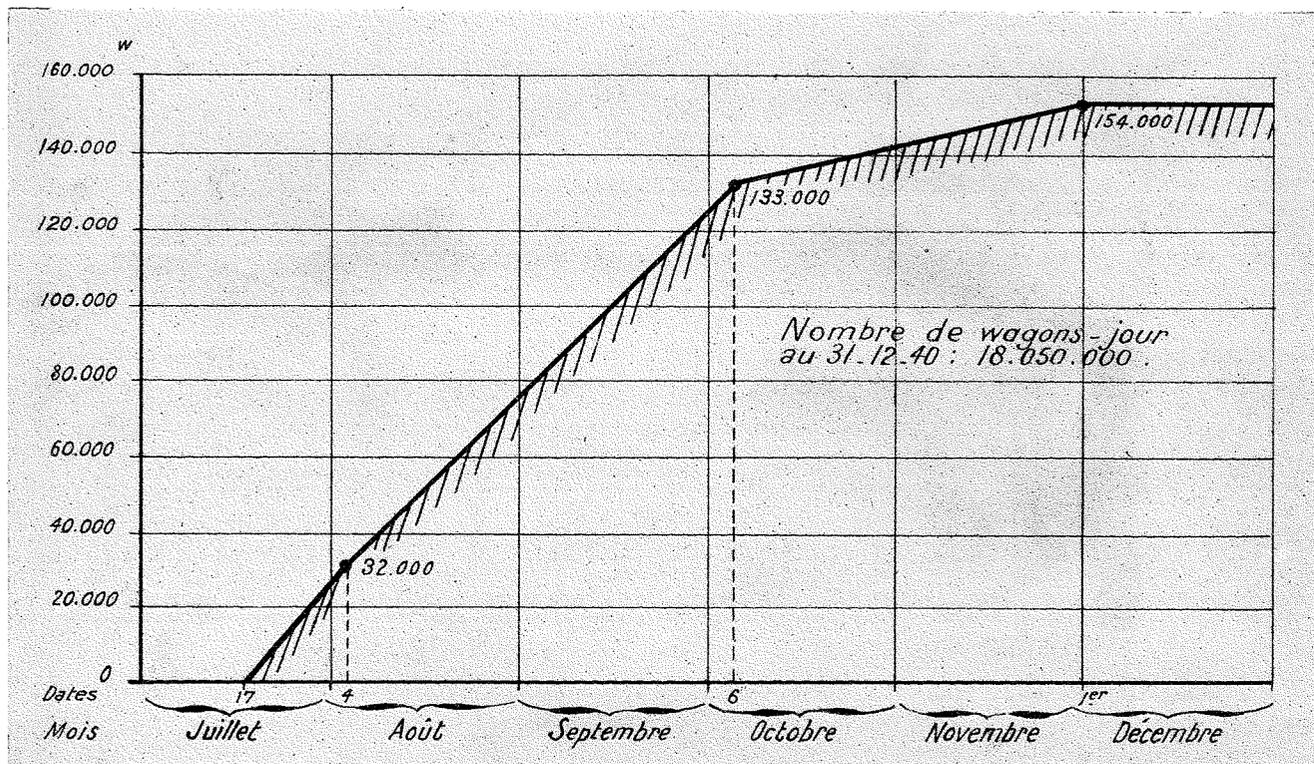
Lors des inventaires effectués depuis cette époque, le nombre de wagons recensés sur le territoire français, non compris l'A.L., a été en diminution constante, savoir :

- 374.662 wagons le 4 août 1940
- 272.769 - - 6 octobre 1940
- 251.055 - - 1er décembre 1940.

On peut estimer, dans ces conditions, que le nombre de wagons S.N.C.F. utilisés hors du territoire français et dont la S.N.C.F. n'a, par conséquent, plus la jouissance, était de :

- 32.000 wagons environ au 4 août 1940
- 133.000 - - 6 octobre 1940
- 154.000 - - 1er décembre 1940

Le graphique ci-dessous, établi en supposant que les prélèvements de wagons se sont faits progressivement entre chaque inventaire et qu'ils ne se sont pas aggravés depuis le 1er décembre, permet d'évaluer à 18.050.000 au minimum le nombre de wagons-jours dont la S.N.C.F. a perdu de ce fait la jouissance, depuis l'origine des prélèvements jusqu'au 31 décembre 1940.



Or, aux termes du projet de traité présenté par la S.N.C.F., il devrait lui être alloué, en contre-partie de cette privation de jouissance, une indemnité de 1 fr.50-or par wagon et par jour, ce taux de 1 f.50-or ayant été établi en tenant compte de la valeur de renouvellement du matériel et des dispositions du R.I.V. relatives à la circulation des wagons sur le territoire d'administrations étrangères, dispositions qui comportent le paiement d'une redevance en francs-or.

L'indemnité due à la S.N.C.F. à la date du 31 décembre 1940 serait donc de :

$$1,5 \times 18.050.000 = 27.075.000 \text{ fr-or}$$

soit, sur la base du taux de conversion au 1er septembre 1939 :

$$13,82 \times 27.075.000 = 375.000.000 \text{ de fr.}$$

---

Total des redevances dues à la S.N.C.F. à la date du 31 décembre 1940  
(non compris les redevances afférentes aux locomotives livrées postérieurement  
au 15 novembre 1940):

- locomotives .....	25 M
- wagons .....	375 M
	<hr/>
	400 M
	<hr/>

17 décembre 1940

m<sup>1</sup>

COPIE pour le Service O

4 Février 1941

D144810/5

*MAUS*

*M. Barlet  
j'ai pu noter  
de*

E X T R A I T

du Memento d'un entretien de Monsieur le Directeur  
Général avec Monsieur le Colonel PAQUIN, le  
4 Février

.....  
4° - Prestations aux Autorités d'occupation -

M. LE BESNERAIS remet au Colonel PAQUIN une note sur  
la question.

Celui-ci estime que nous devrions être remboursés de  
ces dépenses par le Gouvernement Français, celui-ci en  
imputant ensuite le montant à son crédit dans le compte des  
frais d'occupation. C'est le sens dans lequel il essaye de  
faire aboutir l'affaire à WIESBADEN. Il emporte la note en  
nous indiquant qu'il nous renseignera dès que possible.

.....

AVISE : Services O - C - F

## PRESTATIONS FOURNIES AUX AUTORITES ALLEMANDES

Indemnités dues à la S.N.C.F. au titre de privation de jouissance de matériel moteur et roulant<sup>(1)</sup> lui appartenant, et ayant quitté le territoire français pour l'Allemagne ou les territoires occupés par elle.

6.14-3-41 1°- Valeur en francs de la prestation pour la période du 25 juin au 30 novembre 1940.-

Locomotives à vapeur et tenders <sup>(2)</sup>	:	30.000.000 f.
Wagons à marchandises	:	275.211.500 f.
Voitures à voyageurs et fourgons à bagages	:	99.233.500 f.
Total	:	<u>404.445.000 f.</u>

2°- Valeur en francs de la prestation pour la période du 1er décembre au 31 décembre 1940.-

Locomotives à vapeur et tenders	:	14.926.900 f.
Wagons à marchandises	:	101.535.500 f.
Voitures à voyageurs et fourgons à bagages	:	40.036.800 f.
Total	:	<u>156.499.200 f.</u>

3°- Total général pour la période du 25 juin 1940 au 31 décembre 1940:

560.944.200 f.

La note ci-jointe donne le principe du calcul dont on vient de voir les résultats globaux.

14 mars 1941

(1) Le matériel moteur et roulant affecté avant l'Armistice à la Sous-Direction de Strasbourg n'a pas été compris dans le présent état.

(2) Les calculs précis ont été faits par le Service T pour la période du 25 juin au 31 décembre. Le chiffre de 30 M donné ici, arrêté au 30 novembre, est donc un chiffre approximatif estimé en attendant les résultats définitifs arrêtés au 30 novembre qui seront donnés très prochainement par le Service T.

**PRINCIPE DU CALCUL DES INDEMNITES DUES A LA S.N.C.F.  
POUR PRIVATION DE JOUISSANCE DE MATERIEL MOTEUR ET ROULANT  
LUI APPARTENANT**

Locomotives et tenders.-

Des taux journaliers sont fixés, variant avec le type et l'âge des locomotives. Ces taux sont donnés dans le tableau I ci-joint.

Les taux journaliers sont appliqués à toutes les locomotives et tous les tenders qui ont fait l'objet d'une remise contradictoire aux Autorités allemandes ; ils porteront lorsque toutes les livraisons seront complètement effectuées sur 2.500 locomotives.

Wagons à marchandises.-

Un taux journalier de 1 fr.50-or par wagon et par jour est appliqué à tout wagon S.N.C.F. n'appartenant pas au parc A.L. qui a quitté le territoire français pour être dirigé en Allemagne ou dans les territoires occupés par elle y compris l'A.L.- Ce taux a été établi en tenant compte de la valeur de renouvellement du matériel et des dispositions du R.I.V. qui comportent le paiement d'une redevance en francs-or.

Le nombre de wagons ayant quitté le territoire français a été déterminé par différence entre le parc de wagons S.N.C.F. au lendemain de l'Armistice (déduction faite du parc A.L.) et les chiffres de 3 inventaires de ce même matériel effectués les 4 août, 6 octobre et 1er décembre 1940. Le graphique à partir duquel a été calculé le nombre de wagons-jours a été tracé en admettant que les prélèvements de matériel se sont faits progressivement entre chaque inventaire. On a obtenu ainsi :

Nombre de wagons-jours	{	au 30 novembre 1940 :	13.276.000
		du 1er au 31 décembre 1940 :	4.898.000
Indemnité due à la S.N.C.F.	{	au 30 novembre 1940 :	19.914.000fr.or = 275.211.480fr.
		du 1er au 31 décembre 1940 :	7.347.000fr.or = 101.535.540fr.

Voitures à voyageurs et fourgons à bagages.-

Les 4 taux différents suivants ont été appliqués :

- 23 fr-or par voiture à bogies	et par jour
- 9 - - - non montée sur bogies	-
- 12 - par fourgon à bogie	-
- 5 - - - non monté sur bogies	-

(1) Taux de conversion du franc-or le 1er septembre 1939 : 13<sup>fr</sup>82

Ces taux ont été établis en tenant compte de la valeur de renouvellement du matériel telle qu'elle est prévue par le R.I.C. en cas d'avaries au matériel. Ils sont appliqués, comme pour les wagons à marchandises, à tout véhicule des catégories visées ci-dessus qui n'appartiennent pas au parc A.L. et qui ont quitté le territoire français pour être dirigés en Allemagne ou dans les territoires occupés par elle y compris l'A.L.

Le nombre de voitures et fourgons à bagages ayant quitté le territoire français a été déterminé pour chacune des 4 catégories en question par différence entre le parc S.M.C.F. au lendemain de l'Armistice (déduction faite du parc A.L.) et les chiffres du parc existant en France, Suisse et Italie les 15 novembre et 1er janvier 1941.

On a obtenu ainsi :

Voitures et fourgons hors du territoire français,  
en Allemagne et dans les pays occupés  
(y compris l'A.L.)

	voitures		fourgons à bagages	
	à bogies	non montées : sur bogies	à bogies	non montées : sur bogies
le 15 novembre 1940	1.446	5.050	161	2.910
le 1er janvier 1941	1.212	5.322	207	2.662

Les 4 graphiques à partir desquels ont été calculés le nombre de véhicules jours de chacune des 4 catégories de voitures et fourgons à bagages ont été tracés en admettant que les prélèvements de matériel se sont faits progressivement entre le 17 juillet 1940 (date à laquelle on a supposé que ces prélèvements avaient commencé par analogie avec les prélèvements de wagons à marchandises), le 15 novembre 1940 et le 1er janvier 1941.

Les résultats suivants ont été obtenus :

Nombre de véhicules-jours

	au 30 novembre 1940	du 1er au 31 décembre 1940
- voitures bogies.....	108.600	40.017
- " non bogies.....	381.940	162.141
- fourgons bogies.....	12.269	5.937
- " non bogies.....	219.588	89.223

Indemnités dues à la S.F.C.F.-

	au 30 novembre 1940	du 1er au 31 décembre 1940
- voitures bogies.....	2.497.800 fr-or	920.391 fr-or
- " non bogies .....	3.437.460 -	1.459.269 -
- fourgons bogies.....	147.228 -	71.844 -
- " non bogies.....	1.097.940 -	446.115 -
<b>Total des 4 catégories de véhicules</b>	<b>7.180.428 fr-or</b>	<b>2.897.619 fr-or</b>
	<b>ou :</b>	<b>ou :</b>
	<b>99.233.515 francs</b>	<b>40.036.802 francs</b>
	<b>(au taux de conver- sion de 1982 )</b>	<b>(au taux de con- version de 1983</b>

14 mars 1941

PRESTATIONS FOURNIES AUX AUTORITES ALLEMANDES.

Transports militaires.

MONTANT TOTAL :									
Détail	Prix	Période allant du ler. 7.40		Décembre 1940.		Janvier 1941.		Quantité.	Prix total.
		au 30.11.40	Prix total.	Quantité.	Prix total.	Quantité.	Prix total.		
des prestations.	unitaire.	km.	fr.	km.	fr.	km.	fr.	km.	fr.
Transports par trains complets:	140 fr.	11.822.000	1.655.080.000	2.519.000	352.660.000	2.414.000	337.960.000		
au km/train									
Transports par wagons isolés...	10 fr.			9.900.000	99.000.000	7.326.000	73.260.000		
au km/wagon		46.400.000	464.000.000						

NOTA. - Les renseignements relatifs aux trains militaires tractonnés par du personnel allemand n'ont pas encore pu être groupés.

14 mars 1941.

t

18/3/1941

COPIE faite le 19/3/1941

-----

Secrétariat d'Etat  
aux Communications

PARIS, le 14 Mars 1941

Direction Générale  
des Transports

Le Directeur Général des Transports

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de  
la Société Nationale des Chemins de fer

Monsieur DUGAS

Signé: LE BESNERAIS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le message suivant que je reçois de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications :

"Suivant information venue de WIESEBADEN, la Délégation Allemande pour l'Economie a fait connaître ce qui suit :

" - Les frais des transports militaires effectués avec des moyens de transports publics et privés pourront être portés provisoirement en compte sur les versements effectués en acompte des frais d'occupation dans la mesure où ces frais de transport ont été occasionnés depuis le 25 Juin 1940.

- Les modalités à suivre pour le règlement des frais de transport sont à déterminer avec le Délégué du Chef allemand des Transports à PARIS.

Je fais immédiatement part de ce message à M. le Colonel PAQUIN en lui demandant de bien vouloir me tenir au courant de ses démarches et de leur résultat.

Le Directeur Général des Transports,

Réné CLAUDON

AVISE : LE S SERVICES FINANCIERS - Pour attributions -  
LE SERVICE COMMERCIAL  
Monsieur DUGAS

Signé : LE BESNERAIS

C O P I E faite le 26/3/41

SERVICES DE L'ARMISTICE

Délégation Française pour  
les Communications

N° 3820/V.F.M.

Règlement des frais  
de transport de  
l'Armée allemande

Monsieur DUGAS

PARIS, le 25 Mars 1941

DIRECTION GENERALE	
Paris, le 25 Mars 1941	
Dessin	Pages
570/10	146

Le Colonel d'Infanterie breveté PAQUIN  
Chef de la Délégation Française à PARIS  
pour les Communications

à Monsieur le Secrétaire d'Etat  
aux Communications  
(Direction Générale des Transports)

Signé: LE BESNERAIS

Référence : votre lettre du 14 Mars 1941.

J'ai l'honneur de vous informer que le Général  
Délégué du Chef Allemand des Transports KOHL vient de me  
faire savoir qu'il est prêt à recevoir les propositions que  
je lui soumettrais pour le règlement des frais de transport,  
par voie de fer, d'eau et de terre.

Je vous serai donc obligé de me dire quand vous  
aurez pu faire réunir la documentation nécessaire à l'éta-  
blissement de ces propositions qui devraient pouvoir être  
remises au Général KOHL dans un très court délai.

Après cette remise, nous aurons à décider sous  
quelle forme, et avec quelles convocations, la discussion  
des modalités avec les Autorités allemandes pour chaque cas  
particulier, pourra intervenir.

signé : PAQUIN

COPIE à M. le Directeur Général de la  
Société Nationale des Chemins de fer français,  
pour son information

AVISE : M. le Président FOURNIER  
Monsieur DUGAS  
Service Commercial  
Services Financiers

F

30/3/41

C O P I E

faite le 31/3/41

BUREAU DE LA DES CHEFIS DES COMMUNICATIONS	
DIRECTION GENERALE	
1 MARS 1941	
Dossier	REC. N°
D/M 20/5	276

Délégation Française pour les Affaires Economiques

Sous-Commission Communications

RIESBADEN, le 20 Mars 1941

N° 15.573/DE/C

Objet :  
Contrats de location du matériel S.N.C.F.  
en service dans le Reich

Le Président de la Délégation  
Française pour les Affaires  
Economiques

à M. le Délégué Général pour les relations  
économiques franco-allemandes  
Ministère de l'Economie nationale et des  
Finances - VICHY

Vous avez bien voulu, en me transmettant sous N° 22-SAF du 15 Mars 1941, copie d'une lettre du 13 Mars de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications, attirer mon attention sur l'importance de la question des frais de location du matériel moteur et roulant prêté au Reich et me demander de vous préciser l'état actuel des négociations à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Délégation Allemande pour l'Economie a été saisie de cette question par nos soins le 22 Novembre 1940 et qu'à cette date des projets de contrats à soumettre à l'approbation du Gouvernement du Reich lui ont été transmis.

Après que la Commission allemande eut pris sa décision quant au nombre de locomotives et de wagons à maintenir sur les lignes du Reich, il lui fut demandé par lettres des 19 et 23 Février de donner suite à cette affaire de contrats de location aussi rapidement que possible.

En faisant connaître le 4 Mars sa décision de principe sur la question des frais de transports militaires, la Délégation allemande pour l'Economie a ajouté qu'elle se réservait de prendre position ultérieurement sur la question de la rétribution à verser à la S.N.C.F. pour le prix des locomotives et wagons mis à la disposition du Reich.

Je ne manquerai pas, si la réponse de la Délégation allemande, se fait attendre, d'intervenir à nouveau auprès d'elle.

Le Président,  
signé : .....

Ent. le 22/3/41  
N° 192

DIVISE : M. DUGAS - Pour attributions -  
LE SERVICE CENTRAL DU MATERIEL  
COPIE à M. le Président FOURNIER  
SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT  
SERVICES FINANCIERS

Signé: LE BESNERAIS

PN.

31 MARS 1941.

536.56  
41.314

D.570.10

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 14 Mars 1941, M. le Directeur Général des Transports nous a transmis copie de votre message concernant le remboursement des frais de transport de l'Armée allemande. Il résulte de cette communication que la Commission allemande d'Armistice a accepté que les frais des transports militaires effectués avec des moyens de transport publics et privés soient portés provisoirement en compte sur les versements effectués en compte des frais d'occupation dans la mesure où ces frais de transport ont été occasionnés depuis le 25 Juin 1940.

Ulérieurement, M. FAIVRE D'ARCIER nous a fait connaître que M. le Colonel PAQUIN devait discuter avec le Délégué du Chef allemand des Transports à Paris les modalités d'application de cette décision. Il a ajouté que votre Département se chargeait de renseigner M. le Colonel PAQUIN et il nous a demandé de vous faire parvenir les évaluations de la S.N.C.F.

M. le Ministre des Finances nous l'a confirmé par lettre du 26/3/1941.

Avant de vous donner les résultats de notre étude, je me permets de rappeler que, ainsi que je vous en ai rendu compte à diverses reprises, nous avons reçu des W.V.D. des instructions aux termes desquelles les transports militaires allemands ne doivent être ni taxés, ni enregistrés, ni comptabilisés. Nous avons donc les plus grandes difficultés pour établir nos factures et nous devons, pour le faire, nous contenter des seuls relevés statistiques qui ont été établis pour répondre aux demandes des Autorités allemandes.

A partir de ces relevés, et sous réserve des rectifications que pourraient comporter les factures définitives actuellement en préparation, nous avons procédé à une première évaluation dans les conditions indiquées à la note annexée à la présente lettre.

.....

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications  
Direction Générale des Transports.

-----

En utilisant, pour la taxation, les prix appliqués pour les mêmes transports effectués pour le compte de l'Armée française tels qu'ils figurent dans l'arrêté du 15 septembre 1940, on peut chiffrer comme suit le montant des transports, soit en trains spéciaux, soit dans les trains du Service Commercial, pour les mois de juillet à décembre 1940 :

<u>-Transports en trains spéciaux:</u>	2.007.740.000 Frs.
<u>-Transports en wagons incorporés dans les trains du service commercial :</u>	577.730.000 "
<u>-Compartiments réservés dans les trains-voyageurs:</u>	208.916.000 "
	<hr/>
	2.794.386.000 "

Le travail concernant les mois suivants est également en cours et nous vous soumettrons ultérieurement les décomptes correspondants.

Je signale cependant que, pour le deuxième semestre de 1940, les évaluations ci-dessus devront être complétées pour tenir compte notamment:

- 1° - de prestations de transport moins importantes: couchettes wagons-lits, frais de stationnement, frais d'embranchement, frais de manoeuvre, etc... pour lesquels les relevés ne sont pas encore complètement rassemblés;
- 2° - de travaux exécutés pour le compte des Autorités d'occupation et de prélèvements effectués sur nos stocks: matériel de voies, pièces de machines, combustibles, etc. pour lesquels les factures sont également en préparation.

Enfin, nous pensons qu'il convient également de comprendre dans le remboursement demandé en vertu de la décision de Wiesbaden, la redevance qui nous est due au titre des locomotives, voitures et wagons dont la S.N.C.F. n'a plus la jouissance.

Dans ma lettre du 20 Décembre, je vous ai indiqué que, pour le deuxième semestre 1940, le montant de cette redevance dépasserait 400 millions de francs.

Cette évaluation avait été faite, en ce qui concerne les wagons, en transformant l'indemnité journalière de 1,50 franc or par wagon en francs français sur la base du taux de conversion au 1er Septembre 1939. D'autre part, pour les locomotives elle ne portait que sur le matériel livré au 15 Novembre.

.....

Compte tenu, d'une part, des cours qui viennent de nous être signifiés par le Bureau de Compensation de Berne, à l'appui des comptes RIV du mois de Décembre, d'autre part, du matériel moteur qui a été livré depuis le 15 Novembre, le montant de l'indemnité due à la S.N.C.F. se trouve porté à 586 millions de francs français environ.

Enfin, il y a lieu d'ajouter à ce chiffre l'indemnité au titre du matériel voyageurs qui n'avait fait l'objet d'aucune évaluation dans notre lettre du 20 Décembre. Cette indemnité s'élève à 199 millions de francs.

Au total, la redevance due à la S.N.C.F. pour les prélèvements effectués sur l'ensemble de son matériel moteur et roulant, s'élève à environ

586 + 199 = 785 millions de francs.

Nous sommes, bien entendu, à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires au sujet des prestations fournies. Il nous semble d'ailleurs que les négociateurs français ne devraient pas prendre contact avec le Délégué du Gouvernement allemand sans avoir réuni en conférence les représentants des divers Services de la S.N.C.F. qui ont étudié cette question. Etant donné la diversité des questions qui peuvent se poser au cours de la discussion et les répercussions que peuvent avoir les décisions prises, il y aurait même le plus grand intérêt à ce que ces représentants participent, à titre d'experts, à la discussion qui doit avoir lieu avec les Autorités allemandes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Signé: FOURNIER.